



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Agenda
- PV Comité Directeur des 24.05.2024 & 30.05.2024
- PV Commission de Surveillance des Opérations Electorales des 21.05.2024 & 24.05.2024
- Info PV Commission de Discipline du 29.05.2024
- Info PV Commission d'Appel Disciplinaire du 23.05.2024
- PV Commission restreinte de Prévention Médiation Education du 28.05.2024
- PV Commission d'Arbitrage - Section Technique des Lois du Jeu du 27.05.2024
- PV Commission du Statut de l'Educateur du 28.05.2024
- PV Commission des Statuts & Règlements du 28.05.2024
- PV Commission d'Organisation des Compétitions du 30.05.2024
- PV Commission restreinte Foot Animation du 30.05.2024
- Page technique

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU SITE DE MELUN

Le site de MELUN sera fermé le jeudi 06 juin 2024

MISE A JOUR



Dans le cadre de l'Assemblée Générale, il est demandé à tous les clubs de mettre à jour leur Président sur Footclubs

ÉVOLUTION DES COMPÉTITIONS

A compter de la saison prochaine, un championnat U15 à 11 est mis en place au niveau départemental avec une accession possible au niveau régional.

Vous pouvez vous y inscrire via le dossier d'engagement de la Ligue sur votre extranet.

Suivant le nombre d'inscrits, nous aurons la possibilité, **à titre transitoire au cours de la saison 2024/2025**, d'adapter le format de la compétition (nombre de divisions, nombre de groupes).

Un Championnat U17 est également proposé au niveau régional. Pour information, celui-ci est ouvert à tous les clubs souhaitant y inscrire une équipe.

Nous vous solliciterons au mois de septembre afin d'examiner la possibilité de mettre en place des critères à 8 en U15 et U17, suivant le nombre de clubs intéressés.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE DU DISTRICT

MARDI 18 JUIN 2024

A LESIGNY

19H00

Complexe de l'Entre Deux Parcs
Avenue des Hyverneaux
77150 LESIGNY

Merci aux clubs de bien vouloir faire parvenir au District leurs questions écrites avant le 10 juin 2024

Les différents documents seront envoyés aux clubs sur leurs messageries officielles dans la soirée



PLANNING DES FINALES DE COUPES

En pages intérieures de ce journal, les plannings des différentes finales de Coupes du District

CLASSEMENTS

Retrouvez les classements provisoires au **30 mai 2024** pour toutes les catégories

REJOIGNEZ NOS COMMISSAIRES

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- **Commission de Discipline** (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- **Commission d'Appel Disciplinaire** (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- **Commission des Statuts & Règlements** (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- **Commission d'Organisation des Compétitions** (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 01 et 02 juin 2024



M. Ludovic VANTYGHM

06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSIONS

Mardi 04 juin 2024

Commission des Statuts & Règlements

17H00

Jeudi 06 juin 2024

Commission d'Organisation des
Compétitions

14H00

MELUN

COMMISSION

Mercredi 05 juin 2024

Commission de Discipline

16H00



COUPES 77 FUTSAL



MERCREDI 5 JUIN 2024

Gymnase Lilandry À Bailly Romainvilliers

CHALLENGE 77 FUTSAL U15F

18 heures

LOGNES—CS MEAUX ACADEMY

CHALLENGE 77 FUTSAL U18F

19 heures 30

LOGNES—CS MEAUX ACADEMY

COUPE 77 FUTSAL SENIORS

21 heures

VAL D'EUROPE 1—SENGOL 3



COUPES FEMININES



MERCREDI 12 JUIN 2024

Stade du Moulin à Vent THORIGNY SUR MARNE

COUPE CRITERIUM U15 à 8

17 heures

PRESLES 1—OZOIR 1

COUPE CRITERIUM U18 à 8

18 heures 30

ROISSY 1—COURTRY 1

COUPE CRITERIUM SENIORS à 8

19 heures

PRESLES 1 - VILLEPARISIS 1

COUPE 77 SENIORS FEMININES

21 heures

QUINCY VOISINS 1 - SENART MOISSY 1



COUPES 77 & COMITE



SAMEDI 15 et DIMANCHE 16 JUIN 2024

PARC DES SPORTS DE POZOBLANCO A
LE MEE SUR SEINE

SAMEDI 15 JUIN 2024

TERRAIN 1 - Synthétique

12 heures 15 : COUPE COMITE U14

MORET VENEUX 21 – OLYMPIQUE LOING 21

14 heures 30 : COUPE 77 U14

PONTAULT UMS 21 – TORCY 23

16 heures 45 : COUPE SEINE ET MARNE U14

TORCY 21 – MEAUX CS 21

19 heures 00 : COUPE 77 SENIORS

MONTEREAU ASA 1 – MEAUX CS 2

TERRAIN 2 - Synthétique

13 heures : COUPE COMITE U16

VAIRES 22 – VAL D'EUROPE 21

15 heures 30 : COUPE COMITE U18

OTHIS CO 21 – VAL DE France 21

18 heures : COUPE COMITE SENIORS

ROISSY US 1 – LE PIN 1

DIMANCHE 16 JUIN 2024

TERRAIN 1 - Synthétique

9 heures 30 : COUPE 77 +45ANS

OZOIR 35 – COMBS 35

12 heures 00 : COUPE 77 VETERANS

LIEUSAINT 31 – CHELLES 31

14 heures 30 : COUPE 77 CDM

VAIRES 5 – SNIE FC 5

17 heures 00 : COUPE 77 U16

SENART M. 22 – OZOIR FC 21

TERRAIN 2 - Synthétique

9 heures 00: COUPE 77 55 ANS

ENT.SAVIGNY CESSON 41 – TRILPORT 40

11 heures 00: COUPE COMITE + 45 ANS

VX ROCHETTE 35 ou PAYS BIERES 35

– VAL D'EUROPE 35

13 heures 30 : COUPE COMITE VETERANS

TRILPORT 31 –

FERRIERES 31 ou COURTRY F 31

16 heures 00 : COUPE COMITE CDM

OTHIS CO 5 – AFPO 5



Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du mardi 30 avril 2024

18h30 à Melun

Présidence : Philippe COLLOT.

Secrétaire : Cédric GUILLOSO.

Présents : Pascal ANTONETTI (en visioconférence) - Isabelle CHILARD - Laurent HERPE - Monique MACHO - Bernard MARMION (en visioconférence) - Jean-Paul PEYRIN - Abdelhak RAJI - Jean-Marie RENAUD - Ludovic VANTYGHM - Gérard VIVES.

Excusés : Pierre BILLARD - Christiane CAU - Dominique GODEFROY - Patrick POIX - Gilles TANNIER - Orlando VIEIRA.

Assistent : Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif) - Fabien EL MKELLEB (Président de la CDA).

1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la séance en remerciant les membres du Comité de leur présence.

Il revient sur la réunion du Conseil des Présidents qui s'est tenue le 26/04 dernier sur les installations du Club de Pontault-Combault, qu'il remercie chaleureusement pour l'accueil réservé. Il souligne la qualité des échanges concernant les dossiers d'évolution du District.

Il effectue un point de situation suite aux dysfonctionnements informatiques sur l'application fédérale qui ont provoqué un affichage erroné des classements.

Il adresse un grand BRAVO à l'équipe de QUINCY-VOISINS pour sa qualification à la Phase Nationale du Critérium « Foot en Marchant » et au club d'Emerainville FUTNET pour son beau parcours lors de la phase nationale du Challenge FUTNET. Il transmet également tous les encouragements du District à JOLIOT GROOM'S FUTSAL, à SERVON CDM et aux équipes Seine et Marnaise (U11 et U13 « filles et garçons ») qui se sont qualifiées pour les Phases Régionales / Nationale, voire Finales, de différentes compétitions dans lesquelles ils sont engagés.

Il félicite Stéphanie DI-BENEDETTO - Ancienne Membre Féminine - du Comité Directeur du District pour sa désignation en tant qu'Arbitre Assistante sur la Finale Féminine de la Coupe de France qui se tiendra le 04/05 prochain à Montpellier.

Puis, il souhaite un prompt rétablissement à 2 commissaires : Julio MARQUES et André ANTONINI suite à leurs récents soucis de santé.

2. Approbation du PV de réunion du Comité Directeur du 05/04/2024

Le PV, transmis au préalable à tous les membres, est validé à l'unanimité.

3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

- **LFA / FFF**

Opération exceptionnelle FFF x Intersport - 1 000 paires de mini-buts à tarif préférentiel à saisir : dans le cadre de la continuité de l'opération mini-buts, Intersport propose 1 000 paires de mini-buts pliables à un tarif exceptionnel. Premiers arrivés, premiers servis ! Dans la continuité de l'opération mini-buts déployée au début de saison 2023-2024 par la LFA, INTERSPORT met en vente exceptionnellement 1 000 paires à 219,99 € TTC/paire pour couvrir les besoins additionnels des clubs et des instances. Les commandes peuvent s'effectuer directement sur le site internet d'INTERSPORT : [Mini-but Flexi-goal FFF | INTERSPORT Clubs & Collectivités \(intersport-clubs.fr\)](https://intersport-clubs.fr).

Challenge National PEF : pour rappel, ce programme d'accompagnement éducatif lancé en 2014 est à disposition des clubs qui accueillent des jeunes licenciés. 6 thématiques sont traitées = santé, règles du jeu / arbitrage, engagement citoyen, fair-play, environnement, culture foot. Le Jury des Districts qualifiera les clubs au niveau régional (entre le 20 et le 24/05) et le Jury des Ligues au niveau national (entre le 27 et le 31/05). L'évènement final se déroulera à Clairefontaine au mois de juin.

Campagne ANS 2024 - PST

**CAMPAGNE ANS 2024 – Projets sportifs territoriaux
DISPOSITIF 1000 EMPLOIS SOCIOSPORTIFS**

Ce nouveau dispositif vise à soutenir 1 000 clubs sportifs qui souhaitent s'engager dans la création d'un poste d'éducateur socioportif (recrutement ou mobilisation d'un emploi existant). L'éducateur socioportif sera amené à intervenir au sein d'un quartier, aux pieds des immeubles et dans les établissements scolaires situés dans une des 500 villes identifiées comme prioritaires (https://www.agencedusport.fr/sites/default/files/2024-03/ANNEXE%202024_liste%20500%20villes.pdf)

Une liste des clubs retenus pour intégrer le dispositif sera arrêtée. Seules les associations autorisées à déposer leur demande d'aide à la création d'un emploi socioportif seront donc éligibles à ce dispositif.

Les structures retenues seront financées à hauteur de 60K€, l'aide non dégressive correspond à un emploi à temps plein, dédié à 100% à l'insertion par le sport, pour une année complète :

- 2024 : 10K€ correspondant à la période de juillet à décembre
- 2025 : 20K€ correspondant à la période de janvier à décembre
- 2026 : 20K€ correspondant à la période de janvier à décembre
- 2027 : 10K€ correspondant à la période de janvier à juin

Caractéristiques de l'emploi d'éducateur socioportif :

- L'éducateur sportif recruté est un professionnel du sport : il justifie à la fois d'une carte professionnelle et d'une expérience d'encadrement d'activités physiques et sportives
- Le soutien à l'emploi sera conditionné par l'inscription de l'éducateur dans un parcours de formation qui lui permettra d'acquérir des compétences dans l'encadrement de publics fragilisés ou éloignés des pratiques, dans l'éducation et l'insertion par le sport et la lutte contre les violences à caractère sexiste et sexuel, afin qu'il puisse être mobilisé dans l'animation des dispositifs :
 - de repérage et remobilisation en lien avec France Travail ;
 - de continuité pédagogique initiée dans le cadre de « Quartier 2030 » pendant le temps scolaire et en dehors ;
 - liés à la politique de la ville.
- Le soutien à l'emploi sera conditionné par la nature du contrat (CDI) et par le niveau de rémunération proposé (Groupe 4 de la CCNS Sport – rémunération plancher au 1^{er} janvier 2024, hors primes et avantages) à hauteur de 2 058€ bruts mensuels). Le cofinancement par une collectivité territoriale ou un partenaire privé est autorisé.

Le déploiement de ces emplois devra s'inscrire en cohérence avec « Les clubs sportifs engagés ». Ainsi une priorité dans l'instruction des dossiers sera donnée aux clubs d'ores et déjà labellisés et intervenant au sein des 500 villes situées dans les départements les plus touchés par les émeutes de juillet 2023. Les structures non-labellisées devront quant à elles procéder à une inscription en ligne (<https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=7d2CvVvZ0rUu4FFNYITa23096KPyYTKNolEwPieM42UQDUwT1gDQ2HkzNPF8G2QUSHMY3NTZIMyUj>).

Pour tout intérêt concernant ce dispositif, merci de vous manifester auprès de :

Valentin DUPUY (conseiller d'animation sportive) : valentin.dupuy@ac-creteil.fr - 01 81 74 35 98

Coupe de France 2024/2025 : le nombre de clubs qualifiés au terme du 6^{ème} Tour est de 155, dont 11 pour la Ligue Paris IDF.

Élections FFF

Calendrier des élections FFF 2024

	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Election du Président de la FFF et de ses colistiers		semaine du 7 au 11 Appel à candidatures	dimanche 10 Date limite de candidature	du mardi 10 à 10h au mercredi 11 à 18h Election : 1 ^{er} tour du jeudi 12 à 12h au vendredi 13 à 20h Election : 2 nd tour (si nécessaire)
Election des deux représentants des arbitres	semaine du 23 au 27 Appel à candidatures	samedi 26 Date limite de candidature	du lundi 25 à 10h au mardi 26 à 18h Election : 1 ^{er} tour	du lundi 2 à 10h au mardi 3 à 18h Election : 2 nd tour (si nécessaire)
Election des deux représentants des entraîneurs	semaine du 23 au 27 Appel à candidatures	lundi 28 Date limite de candidature	du mercredi 27 à 10h au jeudi 28 à 18h Election : 1 ^{er} tour	du mercredi 4 à 10h au jeudi 5 à 18h Election : 2 nd tour (si nécessaire)
Election des deux représentants des joueuses et joueurs de haut niveau	semaine du 2 au 6 Appel à candidatures	dimanche 6 Date limite de candidature	du mardi 5 à 10h au mercredi 6 à 18h Election des 6 membres de la Commission Joueurs Haut Niveau Entre le 7 et le 22 : elle désigne en son sein les 2 membres du COMEX	
Election du médecin		jeudi 10 Date limite pour que la Commission Fédérale Médicale propose un candidat		du mardi 10 à 10h au mercredi 11 à 18h Election (un seul tour)

AG FFF 14.12.2024 annonce des résultats

Point d'information du Groupe de Travail « Statuts FFF » : le compte-rendu des propositions sur la réforme de la gouvernance nommé par le Comité Exécutif repose sur les points, ci-après. Le BELFA serait composé à l'avenir de 11 membres :

- 7 membres, dont au moins 2 femmes, identifiés comme tels parmi les personnes figurant sur la liste élue du COMEX, en sachant que 3 d'entre eux occuperaient les postes de Président, Vice-Président et Secrétaire Général de la LFA ;
- 2 membres désignés en son sein par le Collège des Présidents de Ligue ;
- 2 membres désignés en son sein par le Collège des Présidents de District.

Les membres du BELFA ne seraient donc plus élus séparément via l'Assemblée Générale de la LFA, mais seraient majoritairement issus de la liste élue au Comité Exécutif.

Six membres du COMEX estiment opportun de procéder à une réforme dès juin prochain, six autres estiment ce calendrier inopportun en l'état, un membre s'abstenant. Le Président, constatant qu'une large majorité n'existe pas sur cette question, en tire les conséquences en votant contre. Les travaux de réflexion sur une réforme de la gouvernance de la LFA et du BELFA seront donc poursuivis.

Informations sur le processus de création de la Ligue d'Alsace : le 28 octobre 2023, l'Assemblée Générale du District d'Alsace s'était prononcée en faveur de la création de la Ligue d'Alsace, tandis que de la Ligue du Grand Est s'est prononcée contre le 30 mars 2024. Pour rappel, le processus avait été approuvé par l'ensemble des parties présentes à l'occasion de la réunion tenue au Ministère des Sports (Ligue, District, Collectivités Territoriales, Parlementaires) le 16 juin 2023 et avait fait l'objet d'un communiqué de presse du Ministère des Sports et Paralympiques en ces termes : « La ministre suivra ce processus qui va s'engager dans les toutes prochaines semaines (...) et qui, si les deux AG territoriales se prononcent favorablement, appellera une décision fédérale de principe en juin 2024 sur le projet(...) ». Les deux Assemblées Générales territoriales ne s'étant pas toutes deux prononcées favorablement, le COMEX, dans le respect de ce qui a été acté, n'inscrira pas ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée Fédérale de juin. Le processus engagé s'arrête donc.

• **LPIFF**

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur des principaux points abordés lors de la réunion du Comité Directeur du 29/04/2024.

Effectifs : la LPIFF enregistre 326 932 licenciés, à date, soit +7.5% vs 2023 (+23 850 licences). Cela représente 13% du poids national. Entre 2012 et 2024, une évolution de 45% des effectifs est à noter. L'âge moyen des licenciés est de 20 ans, 16 ans pour les pratiquants et 44 ans pour les non-pratiquants.

Visite de la Ministre des Sports à la Ligue : celle-ci a eu lieu le 11/04 dernier. Elle a rencontré les acteurs du football régional pour évoquer plusieurs sujets d'actualité, dont les VSS.

Collège des Présidents des clubs régionaux : une réunion sera organisée prochainement afin d'échanger sur l'évolution du Championnat R1 à envisager.

Collège des Présidents de Ligue et de District : une visioconférence se tiendra le 27/05/2024 pour la présentation du budget FFF 2024/2025.

Engagements 2024/2025 : les clubs à jour de leurs cotisations pourront saisir leurs engagements à compter du 03/05 prochain, jusqu'au 31/05/2024.

Modification Finales Régionales : une inversion de date est à noter entre les Finales Jeunes et féminines (15 et 16/06/2024) et CDM (09/06).

ANS Clubs 2024 : le budget pour chaque District est de 35 062 €.

Tarifs 2024/2025 : ceux-ci ont été adoptés. Très peu d'évolution par rapport à la Saison actuelle.

Modifications aux textes de la LPIFF en 2024/2025 : une modification des obligations des clubs est approuvée suite à la création du Championnat U15 D1.

Situation financière des clubs : 252 000 € sur les 541 000 prévus ont été versés. L'application des dispositions réglementaires sera effective, à partir du 09/05/2024.

4. La Vie du District

• Agenda – Planning des activités

03 au 05/05/2024 : Collège des Présidents de District à Montpellier.

14/05/2024 : Soirée des Bâtisseuses Ligue.

16/05/2024 : Réunion ANS Clubs.

17/05/2024 : Dîner des Commissions D92.

23/05/2024 : Trophées Philippe SEGUIN.

24/05/2024 : Journée Para-Foot à Montry.

24/05/2024 : Dîner des Commissions D94.

25/05/2024 : Finales U10 / U12 à LESIGNY.

29/05/2024 : CD77 en visioconférence.

31/05/2024 : Dîner des Commissions D95.

01/06/2024 : Finales JDC à Ozoir La Ferrière.

03/06/2024 : CD LPIFF.

06/06/2024 : CD77 à Montry.

Par ailleurs, Philippe COLLOT informe le Comité Directeur que l'AG FFF des 07 et 08 juin prochains, qui devait se tenir à CAPBRETON, a été relocalisée à Paris.

• Effectifs licenciés

Le District enregistre, à date, un effectif de **48 854** licenciés, soit **8.4%** vs 2022 à la même date (soit + 3799 licences).

- SEN = +7 licences

- U14/U19 = +534 licences
- Foot Animation = +2299 licences
- SEN FEM = +43 licences
- U14F/U18F = +255 licences
- Foot Animation FEM = +285 licences

• **Gestion Sociale**

Ludovic VANTYGHM fait part au Comité Directeur d'une demande d'un des techniciens salariés de bénéficier d'une formation « Certification FUTSAL Performance » et des coûts afférents. Le Comité Directeur, après examen des demandes de formation demandées par d'autres salariés, compte-tenu de la nécessité de définir des priorités, considérant la finalité professionnelle de ce module de formation et des rapides bénéfices apportés dans l'exercice des missions quotidiennes, décide de valider cette demande.

• **Affaires financières**

Vente des bâtiments de MELUN / Validation des nouveaux locaux

Jean-Marie RENAUD informe le Comité Directeur des différentes étapes à venir de ce dossier. Il détaille le projet de planification des prochaines échéances (signature acte définitif / déménagement). Concernant les nouveaux locaux, le Comité Directeur, après échange entre les participants sur les avantages et les inconvénients des différentes options, opte pour la signature d'un bail locatif de 3 ans.

Philippe COLLOT précise au Comité Directeur qu'une information complète a été donnée aux Présidents de Club lors de la réunion du Conseil des Présidents du 26/04/2024.

Subventions

Campagne ANS Emploi 2024 & Projet Sportif Territoriaux

La Campagne est désormais ouverte et la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 16/05/2024.

Enveloppe Régionale ANS FF PSF - Parts Clubs

Le Comité Directeur prend connaissance du montant alloué à la FFF : **4 825 900 €** et celui attribué à la Ligue de Paris IDF : **280 500 €**.

Pour rappel, la méthode de calcul est la suivante :

- Part variable de 50% liée au nombre de clubs
- Part variable de 50% liée au nombre de licenciés
- Part variable de 20% liée au nombre de Districts

Dossiers FAFA

3 nouveaux dossiers ont reçu un avis favorable du District et transmis à la LPIFF :

- MONTEREAU - Terrain synthétique (40 000 €)
- SENART-MOISSY - Vestiaires (15 000 €)
- PONTIERRY - Transport (5000 €)

1 dossier est en cours d'instruction :

- CHAMPS FC - Emploi

• **Affaires sportives**

Validation définitive et mise en place du Label Départemental Club Inclusif

Le Comité Directeur valide les critères d'obtention de ce label et sa mise en place à compter du début de saison 2024/2025.

Par ailleurs, les clubs qui se sont engagés dans la démarche seront invités à suivre la session de formation organisée et financée par le Conseil Départemental.

[Validation de la liste des nouveaux Labels Clubs et des reconductions](#)

Le Comité Directeur, après examen des candidatures transmises par l'Équipe Technique Départementale, valide la liste qui sera soumise à la Commission Régionale de labellisation du 21/05/2024.

[Organisation de la Finale FUTSAL - 2023/2024](#)

Le Comité Directeur prend connaissance des différentes options pour l'organisation de la **Finale 77 SEN FUTSAL**. Compte-tenu des différentes contraintes, notamment celles liées au nombre de vestiaires et aux dispositions de sécurité, de l'attente du retour des propriétaires des installations susceptibles d'accueillir la manifestation, la date et le lieu de cette finale seront fixés ultérieurement.

[Demande des clubs](#)

Entente Féminines Pays de Fontainebleau : suite à la vente des bâtiments de MELUN, souhaite savoir s'il aurait la possibilité de récupérer un mobilier qui ne serait plus utilisé. **Le Comité Directeur émet un avis favorable de principe.**

• **Affaires Administratives**

[Commissions / Fonctions](#)

Abdelhafid HORMI : fait acte de candidature pour intégrer le corps des délégués du District. **Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur valide cette candidature.**

[Reprise du dossier](#)

Aurélien PAOLINI : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique. **Le Comité Directeur ne peut accéder à cette demande à ce stade.**

Compte-tenu de la nécessité de renouveler et d'enrichir les commissions, le Comité Directeur décide de diffuser un nouvel appel à candidature pour les commissions de Discipline, Appel Disciplinaire, Statuts et Règlements et COC.

• **Informations diverses**

Service Civique

Une Campagne de communication **#EnModeServiceCivique** sera lancée en mai prochain. Dans cette perspective, une 1^{ère} Journée SC aura lieu le 12/06/2024, journée au cours de laquelle les SC animeront les réseaux sociaux. L'objectif est de faire vivre l'expérience SC à travers des contenus réalisés par les jeunes engagés sur le terrain.

Le District portant l'un des agréments collectifs les plus importants du Département, le Comité Directeur décide de s'associer à cette action.

Demande de partenariat

Le Comité Directeur prend connaissance d'une proposition de partenariat entre la Sélection IDF Football de la Police Nationale et le District 77. Celui-ci pourrait se traduire par la mise en place d'actions de prévention et/ou de sensibilisation au sein des clubs. En contrepartie, le District pourrait doter l'équipe de quelques équipements.

Le Président propose au Comité de recevoir les représentants de la Police Nationale afin d'approfondir la demande.

Vie des clubs

Le Comité prend connaissance des dossiers, ci-après.

Création de Club

AIGLONNES FC (exclusivement féminins) **avis favorable.**
POMPONNE. **avis favorable.**

Changement de nom

PAYS CRECOIS devient CRECY FOOTBALL CLUB = **avis favorable.**
FERTE/J devient ASM FERTOISE FOOTBALL = **le Comité Directeur ne peut émettre un avis favorable, compte-tenu de la non-conformité des documents fournis.**

5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur

Externe

05/04/2024 : Conseil Départemental. Journée départementale de découverte des clubs para-accueillants le 30/06/2024. Tony + Laurent
05/04/2024 : développement des Nouvelles Pratiques : visite de la LFA sur site le 27/04/2024. Tony + Laurent.
10/04/2024 : Conseil Départemental. Programme Formation 2^{ème} Semestre 2024.
16/04/2024 : Campagne ANS Emploi 2024.
16/04/2024 : Campagne ANS 2024 - PST
22/04/2024 : remerciements DSDEN77 pour la participation du District à la semaine Olympique.
25/04/2024 : Agence du Service Civique. Journée SC du 12/06.
29/04/2024 : session de formation « clubs inclusifs ».

FFF/LFA

18/04/2024 : enveloppe régionale ANS FFF PSF.
24/04/2024 : Cérémonie de remise des Trophées Philippe SEGUIN.
25/04/2024 : relocalisation de l'AG FFF à Paris.
30/04/2024 : visioconférence des Collèges le 27/05 pour présentation du budget 2024/2025.

LPIFF

09/04/2024 : Jury National - Challenge PEF. Jean-Marc ELIASY + élu(e)
12/04/2024 : état des lieux des ententes en compétitions Seniors.
12/04/2024 : ANS PSF 2024. Les propositions sont à remonter pour le 21/05/2024.

Clubs

08/04/2024 : CHEVRY-COSSIGNY. Match VCF.
12/04/2024 : EFPF. Mobilier suite à la vente des bâtiments de MELUN.
12/04/2024 : PONTAULT-COMBAULT. Conseil des Présidents du 26/04.
15/04/2024 : SERVON. Associations Partenaires.
17/04/2024 : JOLIOT GROOM'S FUTSAL. Challenge National Futsal Féminin.

6. Comptabilité

Gérard VIVES informe le Comité Directeur des points, ci-après.

Relevé n°50 = les relances ont été faites avec date butoir fixée au 17 mai 2024, date à laquelle l'application des dispositions réglementaires sera effective.

Compte de Résultat 2023/2024 = le pilotage par rapport au budget prévisionnel fait apparaître, à date, une évolution des charges de 2% et des produits de 6,7%.

Une réflexion va être menée concernant l'accompagnement des clubs pour la saison 2024-2025

7. Technique

Marie CANOLLE présente au Comité Directeur les points, ci-après.

PPF

- U14F : 3 joueuses sont retenues en sélection régionale
- U14 : 2 joueurs sont retenus en sélection régionale
- U13F : 5 joueuses sont encore en lice pour entrer à l'INF
- U13 : 2 joueurs ont été retenus
- U12F : 2nd tour le 19 juin 2024 (106 joueuses observées pour 29 clubs)
- U12 : 407 joueurs observés pour 49 clubs
- Calendrier 2024-2025 = en cours de réflexion

Formation

- Ouverture des tests d'entrée au BEF, BMF et BMF apprentissage
- Le module CFI est toujours en cours

FMS

- Une classe se trouve sur le podium national « foot à l'école ». En attente de la confirmation officielle.

DAP

- Foot féminin : TOUTES FOOT. Opération réussie avec satisfaction des clubs présents. Merci à Landryna LUSHIMBA BILOMBI, joueuse du PSG issue du 77, de sa présence.
- Foot Animation
 - U13 : Moissy et Melun représenteront le District pour les garçons et Gretz pour les filles
 - U11 : Meaux et Moissy représenteront le District pour les garçons et Val d'Europe pour les filles
- Les labels : la liste sera transmise par les CTD-DAP.

8. Arbitrage

Fabien EL MKELLEB informe le Comité Directeur les points, ci-après.

Effectifs

Effectif opérationnel à date 244 arbitres :

- 207 arbitres départementaux
- 37 arbitres régionaux

Il reste 4 candidates à valider (3 de la FIA 100% + 1 FIA n°3).

À noter des demandes de plus en plus importantes pour couvrir des rencontres régionales arrivent chaque week-end. Actuellement, 1020 indisponibilités sont enregistrées. La désignation des arbitres officiels devient très difficile.

Contrôles des arbitres

À la date de ce jour, 92 % des observations ont été réalisées.

Formation

FIA n°4 : 20 candidats sont inscrits.

Réception d'un courrier LPIFF concernant le fichier d'inscription des futurs candidat(e)s d'accès au concours au niveau régional. Candidatures possibles = 3 seniors centraux / 4 JAD / 2 féminines / 5 futsal / 2 arbitres assistants.

Les candidatures sont à retourner pour le 22-05-24

Les arbitres qui ne réussiront pas les tests de sélection avant le concours ne seront pas présentés.

Activités CDA

11-05-24 = demande d'arbitre dans le cadre de leur tournoi du club de Meaux

17-04-24 = séance F.A.R avec la CDA 94 et 75 à Créteil – D1 ARKEMA travaille sur la VAR.

20-04-24 = retour sur l'arbitrage des Finales Futsal U11 à Chatelet en Brie

20-04-24 = retour sur l'opération « Toutes Foot » à Gretz

26-04-24 = séance F.A.R Commun (terrain) le 26/04 à Montry

27-04-24 = retour sur l'arbitrage Finales U11 G/F à Roissy-en-Brie

27-04-24 = F.I.A.n°8 à Montry

03-05-24 = F.A.R. commun à Montry, au programme, tests physique et théorique situation Ligue à Montry

18-05-24 = F.A.R. commun avec le 94 et le 75. Au programme, tests physique et théorique le 17/05/24 à Montry

24-04-24 = Réunion C.D.A. à Montry.

Remerciement aux arbitres et aux membres de la CDA présents sur les Finales Foot Animation U11/U13 G/F à Villeparisis et Roissy ainsi qu'aux Finales Futsal à Noisiel, Lagny et au Châtelet en Brie.

Stage de préparation aux Finales Départementales = le Comité Directeur valide la prise en charge de la restauration.

Formation aux gestes qui sauvent sur le site de Melun. [En attente de la disponibilité du médecin](#)

Pour information = une séance commune de la FAR se tiendra dans le 94. Le 75 se joindra cette séance.

9. Questions diverses / Tour de table

Isabelle CHILARD

Revient sur l'organisation des Finales Foot Animation concernant l'accueil des arbitres.

Laurent HERPE

Se dit inquiet concernant les dérives de comportement de certains jeunes éducateurs. Propose une régulation du Foot Féminin (nombreux forfaits)

Abdelhak RAJI

S'interroge sur les clubs qui demandent systématiquement des arbitres lors des matchs « retour ». Un échange s'instaure entre les participants sur ce sujet, notamment sur le déroulement des matchs « aller », sur les impératifs liés aux décisions des organes disciplinaires et de prévention, sur la nécessité que tout l'effectif arbitral disponible puisse officier chaque WE afin de satisfaire aux obligations du Statut de l'Arbitrage des clubs et sur l'historique des pratiques au sein des anciens Districts Nord et Sud. Il apparaît donc qu'un fonctionnement qui réponde parfaitement à toutes les situations est difficile à mettre en place.

Ludovic VANTYGHM

Précise avoir assisté à la pose de la 1^{ère} pierre du Stade Robert Marchand à Mitry-Mory, le 27 avril 2024.

Philippe COLLOT

Informe le CD de 2 gros incidents récents à l'issue de matchs de District.

Prochaines réunions

Bureau Directeur : sur convocation.

Comité Directeur : 29/05/2024 en visioconférence + 06/06/2024 à Montry.



Comité Directeur

PROCÈS VERBAL du 24 mai 2024

Par voie électronique

Finales Futsal

Les Finales Futsal 2023-2024 auront lieu le mercredi 5 juin 2024.

Le Comité Directeur adresse ses remerciements aux deux clubs s'étant portés candidats à l'organisation : **SENGOL et VAL d'EUROPE**.

Après examen de la configuration des installations proposées, notamment les modalités d'accès et le positionnement des tribunes par rapport au terrain de jeu, [le Comité Directeur entérine le choix du gymnase Lilandry à Bailly-Romainvilliers.](#)



Commission Départementale

Surveillance des Opérations Electorales

PROCÈS-VERBAL du mardi 21 mai 2024

Présidence : Bernard SALE

Secrétaire de séance : Nicolas MAKSYMIUK

Présents : Dominique CHATELLIER – Jean Pierre DEMENGEL - Colette MARQUES - Julio MARQUES -

Absent Excusé : Pascale GODEFROY – Lionnel INJAI

La séance est ouverte par M. Bernard SALE, Président.

Il rappelle que cette Commission est prévue et figure à l'article 16 des Statuts du District.

Statuts du District :

« Article 16 Commission de surveillance des opérations électorales

Une commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction et de toutes autres élections organisées au sein du District.

Elle est composée de cinq (5) membres au minimum nommés par le Comité de Direction, dont une majorité de personnes qualifiées, ces membres ne pouvant être candidats aux instances dirigeantes de la FFF, d'une Ligue ou d'un District.

Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même, de toute question ou litige relatifs aux opérations de vote citées ci-dessus. Elle a compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;*
- accéder à tout moment au bureau de vote ;*
- adresser à tout moment, au Comité de Direction tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires ;*
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;*
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.»*

L'appel à candidatures pour l'élection du Comité de Direction a été publié le 22 mars 2024 sur le site internet du District ainsi que sur le Journal Officiel du District N°314 à cette même date :

L'élection du Comité de Direction du District de Seine et Marne aura lieu lors de l'Assemblée Générale du 18 juin 2024. L'appel à candidature pour cette élection est ouvert du 18 avril 2024 au 18 mai 2024, à minuit, cachet de la poste faisant foi.

La Commission acte la réception d'une enveloppe postée en recommandé le 24 avril 2024 et reçue le 25 avril 2024 avec le libellé « Elections Comité Directeur », celle-ci est régulièrement envoyée.

Le Président de la Commission ouvre cette enveloppe, celle-ci contient :
La déclaration de candidature de liste appelée « Performance Foot 77 »

La liste des membres de cette liste :

N°1	<i>Président</i>	<i>Philippe COLLOT</i>
N°2	<i>Président Délégué</i>	<i>Jean-Marie RENAUD</i>
N°3	<i>Vice-Président</i>	<i>Ludovic VANTYGHM</i>
N°4	<i>Vice-Président</i>	<i>Cédric GUILLOSO</i>
N°5	<i>Secrétaire Général</i>	<i>Jean François DIDIER</i>
N°6	<i>Trésorier</i>	<i>Gérard VIVES</i>
N°7	<i>Secrétaire Général Adjoint</i>	<i>Monique MACHO</i>
N°8	<i>Trésorier Adjoint</i>	<i>Jean-Paul PEYRIN</i>
N°9	<i>Arbitre</i>	<i>Bernard MARMION</i>
N°10	<i>Educateur</i>	<i>Abdelhak RAJI</i>
N°11	<i>Femme</i>	<i>Isabelle CHILARD</i>
N°12	<i>Médecin</i>	<i>Pierre BILLARD</i>
N°13	<i>Membre</i>	<i>Christiane CAU</i>
N°14	<i>Membre</i>	<i>Dominique DA ROCHA</i>
N°15	<i>Membre</i>	<i>Laurent HERPE</i>
N°16	<i>Membre</i>	<i>Frankie OULD MESSAOUD</i>
N°17	<i>Membre</i>	<i>Farid RAACH</i>
N°18	<i>Membre</i>	<i>Gilles TANNIER</i>

La Commission se réunira le vendredi 24 mai pour procéder aux vérifications :

- du respect de l'article 13.1 des statuts
- des conditions générales d'éligibilité de l'article 13.2.1 des statuts
- des conditions particulières d'éligibilité de l'article 13.2.2 des statuts



Commission Départementale

Surveillance des Opérations Electorales

PROCÈS-VERBAL du vendredi 24 mai 2024

Présidence : Bernard SALE

Secrétaire de séance : Nicolas MAKSYMIUK

Présents : Dominique CHATELLIER – Jean Pierre DEMENGEL - Lionnel INJAI - Colette MARQUES
- Julio MARQUES -

Absent Excusé : Pascale GODEFROY

La séance est ouverte par M. Bernard SALE, Président.

Il rappelle que cette Commission est prévue et figure à l'article 16 des Statuts du District.

Statuts du District :

« Article 16 Commission de surveillance des opérations électorales

Une commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction et de toutes autres élections organisées au sein du District.

Elle est composée de cinq (5) membres au minimum nommés par le Comité de Direction, dont une majorité de personnes qualifiées, ces membres ne pouvant être candidats aux instances dirigeantes de la FFF, d'une Ligue ou d'un District.

Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même, de toute question ou litige relatifs aux opérations de vote citées ci-dessus. Elle a compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;*
- accéder à tout moment au bureau de vote ;*
- adresser à tout moment, au Comité de Direction tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires ;*
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;*
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.»*

Vérifications des conditions générales d'éligibilité :

Pour rappel, la Commission procède aux vérifications de la liste reçue le 25 avril 2024 (voir PV du 21/05/2024)

La déclaration de candidature de liste appelée « Performance Foot 77 »

La liste des membres de cette liste :

N°1	Président	Philippe COLLOT
N°2	Président Délégué	Jean-Marie RENAUD
N°3	Vice-Président	Ludovic VANTYGHEM
N°4	Vice-Président	Cédric GUILLOSO

N°5	<i>Secrétaire Général</i>	<i>Jean François DIDIER</i>
N°6	<i>Trésorier</i>	<i>Gérard VIVES</i>
N°7	<i>Secrétaire Général Adjoint</i>	<i>Monique MACHO</i>
N°8	<i>Trésorier Adjoint</i>	<i>Jean-Paul PEYRIN</i>
N°9	<i>Arbitre</i>	<i>Bernard MARMION</i>
N°10	<i>Educateur</i>	<i>Abdelhak RAJI</i>
N°11	<i>Femme</i>	<i>Isabelle CHILARD</i>
N°12	<i>Médecin</i>	<i>Pierre BILLARD</i>
N°13	<i>Membre</i>	<i>Christiane CAU</i>
N°14	<i>Membre</i>	<i>Dominique DA ROCHA</i>
N°15	<i>Membre</i>	<i>Laurent HERPE</i>
N°16	<i>Membre</i>	<i>Frankie OULD MESSAOUD</i>
N°17	<i>Membre</i>	<i>Farid RAACH</i>
N°18	<i>Membre</i>	<i>Gilles TANNIER</i>

En application de l'article 13.1 des Statuts :

Le Comité de Direction comprend 18 membres :

- Un arbitre répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a),
- Un éducateur répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.b),
- Une femme,
- Un médecin,
- 14 autres membres.

Vérifications des conditions générales d'éligibilité :

La Commission constate :

- Concernant l'obligation d'avoir 18 ans au moment de la candidature, il est procédé au contrôle des copies des pièces d'identités. La Commission constate que les personnes figurant sur la liste sont majeures,
- Concernant l'obligation de détenir une licence depuis plus de six mois, elle constate à partir du logiciel Foot 2000 que les personnes figurant sur la liste sont titulaires d'une licence depuis plus de six mois,
- Concernant les sanctions spécifiques au football, il est procédé à une vérification sur Foot 2000, les personnes figurant sur la liste ne sont pas sous le coup d'une suspension de toutes fonctions officielles,
- Concernant l'obligation d'être domicilié sur le territoire du District ou d'un District limitrophe, la Commission constate, à partir du logiciel Foot 2000, que les personnes figurant sur la liste habitent sur le territoire de Seine et Marne ou dans un District limitrophe,
- Concernant les inéligibilités dues à des peines prononcées par les autorités judiciaires, il a été demandé via l'appel à candidature que les candidats joignent un extrait de casier judiciaire ou une déclaration sur l'honneur de non-condamnation. Les personnes figurant sur la liste ont fourni déclaration sur l'honneur de non-condamnation.
- Concernant le fait qu'un salarié du District ne peut être candidat, La Commission prend note que les personnes figurant sur la liste ne sont pas salariées à ce jour.
- Concernant le fait qu'il ne faut pas plus d'un représentant d'un club, La Commission constate, à partir du logiciel Foot 2000, que la liste ne comporte pas plus d'un représentant par club.
- Considérant le fait que la liste doit comporter autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir, La Commission constate qu'il y a bien 18 candidats sur la liste.
- Considérant le fait qu'une ou plusieurs personnes ne peuvent figurer sur une autre liste, La Commission constate qu'il n'y a qu'une seule liste et donc pas aucune personne ne figurant sur une autre liste.
- Considérant le fait qu'il faut au minimum des représentants pour chaque catégorie obligatoire, La Commission constate que ce minimum pour chaque catégorie est respecté et passe à l'examen de celle-ci.

Vérification des conditions particulières d'éligibilité :

Conformément à l'article 13.2.2 des Statuts du District de Seine et Marne Nord de Football, outre les conditions générales d'éligibilité, des conditions particulières s'imposent aux candidats :

- Arbitres

- **de la liste « Performance Foot 77 »**

Monsieur Bernard MARMION est un arbitre honoraire, Président de l'UNAF 77 groupant les arbitres de football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la Fédération Française de Football.

La Commission prend note du courrier de l'UNAF 77 en date 28/03/2024 pour la candidature de Bernard MARMION.

- Educateurs

- **de la liste « Performance Foot 77 »**

Monsieur Abdelhak RAJI est Membre de l'AEF 77 groupant les éducateurs de football disposant de sections régionales ou départementales dans le tiers au moins des Ligues métropolitaines de la Fédération Française de Football. Il est titulaire du Brevet d'Entraîneur de Football.

La Commission prend note du courrier de L'AEF 77 en date 03/04/2024 pour la candidature d'Abdelhak RAJI.

Conformément à l'article 13.1 des Statuts du District de Seine et Marne de Football, le Comité de Direction doit comprendre un médecin et une femme :

- Médecins

- **de la liste « Performance Foot 77 »**

Monsieur Pierre BILLARD est bien Docteur en Médecine

La Commission prend note du justificatif de qualification de Docteur en médecine.

- Femme

- **de la liste « Performance Foot 77 »**

La liste comporte au moins un membre femme :

Isabelle CHILARD

La Commission en prend note.

La Commission confirme le respect de l'ensemble des conditions générales d'éligibilité pour la liste candidate et valide cette candidature.

La Commission rappelle que les membres du Comité de Direction sont élus au scrutin de liste sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Article 13.3 des Statuts du District 77



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 29 mai 2024

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTIONS

Match 17142210
Coulommiers 31 – Chevry 31
VETERANS D2B du 31/03/2024

Match 27168551
Ent Othis CSD 22 – PAYS CRECOIS 22
U16 D3A du 07/04/2024

AUDITION

Match 27176777
Quincy 1 – Vaux Rochette 2
Féminines D1 du 20/04/2024

REPRISE DE DOSSIERS

Match 26827628
Ent. Servon/Chevry – Pontault Comb. Port. 21
U18 D2 du 28/04/2024

Match 26823510
Boissise Pringy 1 – Lesigny 1
SENIORS D2C du 19/05/2024

Match 26823499
Bagneaux Nemours 1 – Olympique du Loing 1
Seniors D2 du 17/03/2024

Match 28129430
Chelles 31 – Lesigny 31
VETERANS Coupe 77 du 19/05/2024

CHAMPIONNAT

Match 26558633
Avon 1 – Melun 1
SENIORS D1 du 26/05/2024

Match 26559015
Bussy 1 – Cosmo 77 1
SENIORS D2A du 26/05/2024

Match 26561911
Senart 3 – Pontault Portg. 1
SENIORS D2B du 26/05/2024

Match 26821518
Combs 1 – Mormant 1
SENIORS D2C du 26/05/2024

Match 26823518
Boissise 1 – Cesson 2
SENIORS D2C du 26/05/2024

Match 26819997
Changis 1 – Pays Creçois 2
SENIORS D3B du 26/05/2024

Match 26821337
Ferrieres 1 – Courty Aca. 1
SENIORS D3C du 26/05/2024

Match 26824496
Ponthierry 1 – Combs 2
SENIORS D3F du 26/05/2024

Match 27136447
St Pathus 1 – Ent. Plaine / Claye 3
SENIORS D4A du 26/05/2024

Match 26808277
Val de France 31 – Nandy 31
VETERANS D1 du 26/05/2024

Match 27141325
LCR ASLE USC 31 – Longueville 32
VETERANS D4C du 26/05/2024

Match 26825504
Bagneaux 21 – Olympique du Loing 21
U18 D2C du 26/05/2024

CONVOCAATION

Match 27526072
Fontenay 1 – St Mard 1
SENIORS FEMIINES Crit. Poule A du 04/05/2024

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 27141268
LCR-ASLE-USC 21 – Gâtinais 31
VETERANS D4C du 14/04/2024

Match 27136526
Avon 2 – Bois le Roi 1
SENIORS D3F du 10/03/2024

Match 26809303
Dammarie Les Lys Fc 21 – Gretz Tournan Sc 21
U18 D1 du 28/04/2024

Match 26809489
Ozoir Fc – Val de France 21
U16 D1 du 28/04/2024

Match 271407708
Marles AC 1 – Verneuil Etang USM 2
SENIORS D4 du 28/04/2024

Match 27191611
Pommeuse 21 – Lognes 21
U18 D3B du 21/04/2024

Challenge IDF U11
Finale du 27/04/2024

Match 27168975
Pays Creçois 21 – Villeparisis 22
U16 D3B du 09/05/2024

Match 26810099
Montereau Asa 21 – Savigny 21
U14 D1 du 11/05/2024

Match 26819926
St Thibault 2 – Champs FC 1
SENIORS D3B du 03/12/2023



Commission d'Appel Disciplinaire

INFORMATIONS

RELEVÉ DE DECISIONS du jeudi 23 mai 2024

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

Match 27191368
BRIE FC 21 – PIN VILLEVAUDE 21
U18 D3A du 07/04/2024

Match 26809312
BUSSY 21 – SAVIGNY 21
U18 D1 du 07/04/2024



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du mardi 28 mai 2024

Commission restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 26810109 MELUN FC / LE MEE U14 D1 du 01/06/2024 à 15H30

La Commission,

Considérant la fiche de signalement de match sensible, en date du 28/05/2024, émise par le club de Le Mée Sports,

Après un échange téléphonique avec M. HAZIRAJ, Responsable Administratif du club de Le Mée Sports

Après un échange téléphonique avec M. GENTILS, Secrétaire General du club de Melun

Considérant la désignation d'un arbitre officiel et d'un délégué officiel,

Considérant la demande par écrit de deux arbitres assistants officiels de la part du club de Melun,

Considérant qu'il y a lieu de désigner des arbitres officiels adultes,

Considérant qu'il y a lieu de renforcer la sécurité par une présence policière,

**Décide de confirmer la désignation d'un arbitre officiel adulte et d'un délégué officiel.
Décide de désigner 2 arbitres assistants officiels adultes à la charge du club de Melun.
Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.**



Commission Départementale d'Arbitrage

Section Technique des Lois du Jeu

PROCÈS VERBAL du lundi 27 Mai 2024

Présidence : Fabien EL MKELLEB

Présents : Dominique CHATELLIER, Fabrice ZANNIER,

Match 28151343

U.S Torcy – C.S Meaux Academy

Coupe 77 U 14

La Commission,

Après examen des pièces figurant au dossier

Notamment de la FMI, du mail du club de Meaux Academy pour confirmer la réserve technique, des rapports de l'arbitre central et des deux arbitres assistants officiels,

Prend connaissance de la réserve technique déposée par le club de Meaux Academy concernant le fait que lors de la séance des tirs au but, l'arbitre aurait fait tirer un joueur qui était remplaçant au coup de sifflet final. (N°11 de l'équipe de Torcy)

Considérant que l'arbitre central déclare dans son rapport que le joueur n°11 de l'équipe de Torcy a fini la rencontre en tant que titulaire et non remplaçant

Considérant que l'arbitre officiel assistant 2 qui officiait côté banc de touche et relevait tous les changements lors de la rencontre confirme que le joueur n°11 de l'équipe de Torcy a participé à la rencontre jusqu'au coup de sifflet final

Considérant que l'arbitre officiel assistant 1 confirme dans son rapport que le joueur n°11 de l'équipe de Torcy a bien fini la rencontre en tant que titulaire,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Dit la réclamation recevable mais non fondée

Score acquis sur le terrain confirmé.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77.



Commission Départementale du Statut de l'Éducateur

PROCÈS VERBAL du mardi 28 mai 2024

Président de séance : Gérard VIVES (CD)

Secrétaire de séance : Daniel LOUIS

Présents : José QUEIROS ARAUJO

Absents excusés : Marie CANOLLE (CT PPF) - Dominique DA ROCHA - Jean-Claude DEROZIER
- Jean-Paul PEYRIN (CD) - Abdelhak RAJI (CD)

Rôle et mission de la Commission :

La Commission Départementale du Statut de l'Éducateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux Règlements Sportifs Généraux (R.S.G.) Article 11.3. La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 77. Pour toute situation non conforme aux R.S.G., la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matches, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article. A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »

La Commission demande que les Educateurs désignés pour l'encadrement des équipes, soient obligatoirement inscrits sur les feuilles de matches où ils sont présents, en tant qu'Éducateur Principale et non dans un autre rôle (Dirigeant, Délégué, Arbitre central, Arbitre assistant, etc...).

La Commission prend note des différentes modifications des clubs concernant leurs éducateurs en charge des équipes à obligation. Elle constate avec regret que certains clubs omettent de mettre en copie, lors de leur courriel au Service Technique de la Ligue, notre Service Administratif du District afin que celui-ci en informe cette Commission. Elle constate également que certains clubs envoient leur courriel de modification au Secrétariat du District sans en informer en même temps le Service Technique de la Ligue.

**Examen des feuilles de matchs du 08 avril 2024 au 28 mai 2024 inclus,
pour la Division 1 du District de Seine et Marne dans les catégories Seniors, U18, U16 et U14.**

SENIORS D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Animateur Seniors

Chelles AS :

Absence de l'Educateur désigné, M. Verland Voudissa DA SILVA,

- sur le match du 05/05 n°26558614, remplacé par M. Clément BELOTTI (I1, CFF1, CCFI10), non titulaire du diplôme requis.

Melun FC 2 :

Absence de l'Educateur désigné, M. Jonathan BRANDAO,

- sur le match du 05/05 n°26558616, remplacé par M. Claudio SUCAMI TUMBA (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 26/05 n°26558633, remplacé par M. Rabir DAOUD (BMF), titulaire du diplôme requis.

Savigny le Temple FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Antoine KATAKO,

- sur le match du 28/04 n°26558613, remplacé par M. Fatih YUCEL (I1, CCFI10), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 05/05 n°26558619, remplacé par M. Hamza CAMARA (CFF3, CCFISE), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 26/05 n°26558637, remplacé par M. Hamza CAMARA (CFF3, CCFISE), titulaire du diplôme requis.

U18 D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Initiateur 2

Briard SC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Anthony ROSENTHAL,

- sur le match du 28/04 n°26809302, remplacé par M. Kwadwo ACHEAMFOUR (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 05/05 n°26809306, remplacé par M. Kwadwo ACHEAMFOUR (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 26/05 n°26809328, remplacé par M. Kwadwo ACHEAMFOUR (BMF), titulaire du diplôme requis.

Bussy St Georges FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Mohammed BOUTA,

- sur le match du 21/04 n°26809217, remplacé par M. Steve ZEDE (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 05/05 n°26809310, remplacé par M. Thibaut SABOTIER (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 26/05 n°26809324, remplacé par M. Mehdi DIEFFAL (CCFI14), titulaire du diplôme requis.

Cesson Vert Saint Denis E.S. :

Absence de l'Educateur désigné, M. Jean Pierre MARIE SAINTE,

- sur le match du 28/04 n°26809304, remplacé par M. Cédric GUILLOSO (AS, CCFISE), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 05/05 n°26809310, remplacé par M. Cédric GUILLOSO (AS, CCFISE), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 26/05 n°26809328, remplacé par M. Cédric GUILLOSO (AS, CCFISE), titulaire du diplôme requis.

Dammarie les Lys FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Dimitri MAVINDI,

- sur le match du 21/04 n°26809217, remplacé par M. Frank BAFFOUR (CCFISE), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 28/04 n°26809303, remplacé par M. Frank BAFFOUR (CCFISE), titulaire du diplôme requis.

Pays de Fontainebleau RC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Guillaume LAINE,

- sur le match du 126/05 n°26809326, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc.

U16 D1 - diplôme demandé : CFF3 ou Initiateur 2

Villeparisis USM :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Mamadou BAGAYOKO,

- sur le match du 05/05 n°26809498, remplacé par M. Salif Idris DEMBELE (CCFI14), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 26/05 n°26809516, remplacé par M. Salif Idris DEMBELE (CCFI14), titulaire du diplôme requis.

U14 D1 - diplôme demandé : CFF2 ou Initiateur 2

Amicale Montereau AS :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Ilyasse BECHICHI,

- sur le match du 27/04 n°26810081, remplacé par M. Rémy GITTON (I2, CCFI14), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/05 n°26810087, remplacé par M. Rémy GITTON (I2, CCFI14), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/05 n°26810099, remplacé par M. Rémy GITTON (I2, CCFI14), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 25/05 n°26810105, remplacé par M. Rémy GITTON (I2, CCFI14), titulaire du diplôme requis.

Savigny le Temple FC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Sekou NDIAYE,

- sur le match du 27/04 n°26810081, remplacé par M. Kevin KABEYA KABONGO (AS, CCFISE), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/05 n°26810099, remplacé par M. Jérôme LOUHOUNGOU (CCFI10), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 25/05 n°26810100, remplacé par M. Jérôme LOUHOUNGOU (CCFI10), non titulaire du diplôme requis.



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 28 mai 2024

Président : Alain PARENT

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Christophe LE MINOUX - Pascale GODEFROY

Assiste : Nabih EL FAKRY, alternant juridique

Absents excusés : Christophe ESTEVE - Julio MARQUES

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSIER

Match 27136701

MORET-VENEUX 2 – BAGNEAUX 2

SENIORS D4C DU 19/05/2024

Réserves du club de MORET-VENEUX concernant

Point 1 : concernant la participation et la qualification à la rencontre en référence de joueurs BAGNEAUX ayant participé au dernier match officiel d'une équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain.

Point 2 : concernant la participation à la rencontre en référence de plus de 3 joueurs ayant pris part à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier

Jugeant en première instance,

Point 1 :

Considérant que l'équipe supérieure BAGNEAUX 1 ne disputait pas de rencontre officielle le 19/05/2024 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 05/05/2024 et l'a opposé CESSON VSD 2 pour le compte du championnat Senior D2C

Considérant qu'après vérification aucun joueur figurant sur la feuille de match du 05/05/2024 n'a participé à la rencontre en référence,

Point 2 :

Considérant, après vérification, que seul un joueur inscrit sur la FMI en référence a pris part à plus de 10 rencontres en équipe supérieure Enzo MARTINS PEREIRA (12 matchs)
Par ces motifs, dit les réserves du club de MORET-VENEUX non fondées,

Résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Article 7.9 et 7.10

Débit MORET-VENEUX : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHAMPIONNAT

Match 26558991

MEAUX CS 3 – NANTEUIL 1

SENIORS D2A DU 28/05/2024

Demande d'évocation du club de MEAUX en date du 25 mai 2024 concernant la participation à la rencontre du joueur NDANI DIMPUTU Yacouba susceptible d'avoir participé à la rencontre en état de suspension

La Commission en informe le club de NANTEUIL et demande ses observations pour le 3 juin 2024

Match 27142103

BOMBON 31 – BAGNEAUX N. 31

VETERANS D2C DU 26/05/2024

Match arrêté à la mi-temps suite à la blessure de 2 joueurs de BAGNEAUX sur un score de 6-0

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Après étude des pièces versées au dossier,

Considérant que l'équipe de BAGNEAUX a débuté la rencontre avec 9 joueurs sur le terrain,

Considérant que les joueurs n° 1 et 3 se sont blessés en fin de 1^{ère} mi-temps,

Considérant que, de ce fait l'équipe de BAGNEAUX avait moins de 8 joueurs sur le terrain,

Après en avoir délibéré,

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe BAGNEAUX pour équipe incomplète en cours de partie et en attribue le gain à l'équipe de BOMBON, (3 points ; 6 buts).

RSG District Article 40.1

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 26825754

TORCY 24 – BRIE FC 21

U16 D2A DU 26/05/2024

Réserves du club de BRIE FC concernant

Point 1 : concernant la participation et la qualification à la rencontre en référence de joueurs TORCY 24 ayant participé au dernier match officiel d'une équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain.

Point 2 : concernant la participation à la rencontre en référence de plus de 3 joueurs ayant pris part à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier

Jugeant en première instance,

Point 1 :

Considérant que l'équipe supérieure TORCY 23 disputait une rencontre officielle le 26/05/2024 qui l'a opposé à VILLEMOMBLE 21 pour le compte du Championnat U16 R3B, Considérant que l'équipe supérieure TORCY 22 ne disputait pas de rencontre officielle le 26/05/2024 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 12/05/2024 et l'a opposé AUBERVILLIERS 21 pour le compte du championnat U16 R1a

Considérant qu'après vérification aucun joueur figurant sur la feuille de match du 12/05/2024 n'a participé à la rencontre en référence,

Point 2 :

Considérant, après vérification, que seul un joueur inscrit sur la FMI en référence a pris part à plus de 10 rencontres en équipe supérieure, VINCENT Keycee (12 matchs)

Par ces motifs, dit les réserves du club de BRIE FC non fondées,

Résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Article 7.9 et 7.10

Débit BRIE FC : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 26825755

CLAYE S. 22 – MCG 21

U16 D2A DU 26/05/2024

Réserves du club de MCG concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs CLAYE SOUILLY 22 : sont susceptibles d'être inscrits sur la FMI plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales, régionales, départementales avec une équipes supérieure de leur club.

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier

Jugeant en première instance,

Considérant que la rencontre en rubrique se situe dans les 5 dernières journées du championnat U16 D2A, matchs remis compris,

Considérant, après vérifications des feuilles de matches, que 3 joueurs de CLAYE SOUILLY ont effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions régionales ou départementale avec l'équipe supérieure de leur club, à savoir

* M. BOUKHALFA Sofiane (19)

* M. LEJEUNE Yohann (19)

* M. PIERRE LOUIS Yoan (17)

Par ces motifs,

Dit la réserve de MCG recevable mais non fondée

Résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Article 7.10

Débit MCG : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 27168580

ESBLY 21 – THORIGNY FC 21

U16 D3A DU 26/05/2024

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable.

Considérant l'absence de retour positif du club d'ESBLY pour disputer la rencontre au plus tard le 31/05/2024

Dit match INVERSE à jouer le 31/05/2024 à 19h00 sur le terrain de THORIGNY

RSG District Art 20.5

Match 26822108

VILLEPARISIS 2 – MEAUX CS 3

SENIORS D2A DU 26/05/2024

Réserves du club de VILLEPARISIS concernant

Point 1 : concernant la participation et la qualification à la rencontre en référence de joueurs de MEAUX ayant participé au dernier match officiel d'une équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain.

Point 2 : concernant la participation à la rencontre en référence de plus de 3 joueurs ayant pris part à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier

Jugeant en première instance,

Point 1 :

Considérant que l'équipe supérieure MEAUX 2 disputait une rencontre officielle le 26/05/2024 qui l'a opposé à CLAYE SOUILLY 2 pour le compte du Championnat SENIOR D1,

Considérant que l'équipe supérieure MEAUX 1 ne disputait pas de rencontre officielle le 26/05/2024 ou le lendemain,

Considérant que le dernier match officiel de ladite équipe s'est déroulé le 25/05/2024 et l'a opposé AULNESIENNE 1 pour le compte du championnat SENIOR R1B

Considérant qu'après vérification aucun joueur figurant sur la feuille de match du 25/05/2024 n'a participé à la rencontre en référence,

Point 2 :

Considérant, après vérification, qu'aucun joueur inscrit sur la FMI en référence n'a pris part à plus de 10 rencontres en équipe supérieure,

Par ces motifs, dit les réserves du club de VILLEPARISIS non fondées,

Résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District Article 7.9 et 7.10

Débit VILLEPARISIS : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 26561910

GRETZ T. 2 – ROISSY US 1

SENIORS D2B DU 26/05/2024

Réserves du club de ROISSY concernant

Point 1 : concernant la participation et la qualification à la rencontre en référence de joueurs de GRETZ ayant participé au dernier match officiel d'une équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain.

Réclamations du club de ROISSY concernant

Point 2 : concernant la participation à la rencontre en référence de plus de 3 joueurs ayant pris part à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

La Commission informe le club de GRETZ concernant la réclamation et demande ses observations pour le 3 juin 2024

Match 26810776

PAYS CRECOIS. 21 – COMBS LA V 21

U14 D3B DU 18/05/2024

Match non joué

La Commission,

Pris connaissance des pièces versées au dossier

Jugeant en première instance,

Considérant que l'équipe de COMBS LA VILLE s'est présentée plus de 40 minutes après l'heure du coup d'envoi, la rencontre n'a pu avoir lieu

Par ces motifs

Dit match perdu par erreur administrative pour forfait retard (0 point ; 0 but) à l'équipe de COMBS LA VILLE et en attribue le gain à l'équipe de PAYS CRECOIS (3 points ; 5 buts)

RSG District Article 40.1

Débit COMBS LA VILLE : 24€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

Match 27169824

ENT ESPB/USPBO 21 – BOIS LE ROI 21

U16 D3F DU 19/05/2024

Match arrêté à la 12^{ème} minute suite à la blessure d'un joueur de BOIS LE ROI sur un score de 5-0

La Commission,

Jugeant en premier ressort,

Après étude des pièces versées au dossier,

Considérant que l'équipe de BOIS LE ROI a débuté la rencontre avec 8 joueurs sur le terrain,

Considérant que le joueur n° 3 s'est blessé à la 12^{ème} minute,

Considérant que, de ce fait l'équipe de BOIS LE ROI avait moins de 8 joueurs sur le terrain,

Après en avoir délibéré,

Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe BOIS LE ROI pour équipe incomplète en cours de partie et en attribue le gain à l'équipe de ENT ESPB/USPBO 21, (3 points ; 5 buts).

RSG District Article 40.1

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CONVOCAATION

Match 26823276

DAMMARIE CITY 2 – BOISSISE P. 2

SENIORS D3E du 28/04/2024

Point 1 : Réserves du club de BOISSISE concernant la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs DAMMARIE CITY 2: sont susceptibles d'être inscrits sur la FMI plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix rencontres de compétitions nationales, régionales, départementales avec une équipe supérieure de leur club.

Point 2 : Demande d'évocation du club de BOISSISE concernant le joueur BEN THABET Oualid susceptible d'avoir participé en tant que joueur en Vétérans et en Senior le même jour

Convoque pour sa réunion du mardi 4 juin à 19H00 à MELUN

Du club de DAMMARIE CITY :

M. BEN THABET Oualid, capitaine
M. VAZ John, délégué
M. CHAOUCH Sofien

Du club de BOISSISE :

M. DAUTREMAY Julien, délégué
M. VELTER Florian, capitaine

Du club de CHAMPENOIS MAM :

M. HAMOUR Idris, arbitre assistant
M. CHABERGE Romain, capitaine

Match 27169230

AFPO 21 – VILLENOY 21

U16 D3C du 05/05/2024

Réclamation d'après match du club AFPO, en date du 5/05/2024 concernant les joueurs de VILLENOY, SELLAH Mohammed, CHERIF Amara, DOUMBOUYA Ibrahim et HAMDOUN Mustapha susceptible de ne pas être ceux inscrits sur la FMI

Convoque pour sa réunion du mardi 11 juin à 19H00 à Montry

Du club de VILLENOY:

M. TRAORE Aboubacar, arbitre assistant
M. DIARRA Mamadou Amara, délégué
M. SELLAH Mohammed,
M. CHERIF Amara,
M. DOUMBOUYA Ibrahima
M. HAMDOUN Mustapha

Du club de AFPO :

M. MENU Thony, arbitre bénévole
M. LOUREIRO Alexis, capitaine
M. HERENT Romain, arbitre assistant
Mme LECOEUR Sophie, déléguée

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

CESSON VERT ST DENIS

Tournoi U9 du 1^{er} juin 2024

Tournoi U6 du 1^{er} juin 2024

Revoir les temps de jeu

ST PATHUS

Tournoi Senior F du 30 juin 2024

Validé

CHEVRY COSSIGNY

Tournoi U6/U7 du 15 juin 2024

Tournoi U8/U9 du 15 juin 2024

Tournoi U10 du 15 juin 2024

Validés



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 30 mai 2024

Commission Restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Feuille de matchs manquantes

*Problème FMI

*Reports/Modifications

*Match à Huis Clos

*Suspension de Terrain

*Forfaits Généraux

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
27101350	26/05/24	VET+45 D	LESIGNY 35	COUBERT 35
26810412	25/05/24	U14 D2B	CHAMPS 22	OZOIR 21
Score transmis par le club de OZOIR 1-9				
28129200	29/05/24	VET+45 COMITE	VAUX ROCHETTE 35	PAYS BIERES 35
Score transmis par l'arbitre officiel 0-2				

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

Neant

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
26810883	11/05/24	U14 D2C	NANGIS 21	MELUN CITY 23
Score transmis par le club de FC MELUN 1-7				

La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant **NANGIS** et d'en attribuer le gain (3 points ; 7 buts) du match au club visiteur
MELUN CITY

27169842 12/05/24 U16 D3F BOIS LE ROI 21 LE MEE 22

Score transmis par le club de LE MEE 1-13

La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€), de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) au club recevant **BOIS LE ROI** et d'en attribuer le gain (3 points ; 13 buts) du match au club visiteur
LE MEE

PROBLEME FMI

27136737 01/05/24 SENIORS D4C DAMMARE FC 2 BAGNEAUX NEM 2

Suite à la réception de la feuille de match papier transmise par le club de DAMMARE FC

Après vérification de la feuille de match,

Considérant que la Feuille de match aucun joueur n'a été inscrit sur la partie du club de BAGNEAUX

Par ces motifs, la Commission demande au club de BAGNEAUX pour sa prochaine réunion de fournir la liste des joueurs ayant participé à la rencontre.

26810232 10/02/24 U14 D2A ST PATHUS 21 MCG 21

Problème de transmission de la FMI. Information faite auprès de la FFF pour suite à donner.
Dossier en attente

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 01 et 02 juin 2024

Extrait RSG District 2023/2024

Titre III – Les Compétitions

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

ATTENTION, les horaires des rencontres de la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées en Seniors D1) ont été mis à jour en application de l'article 10 (voir ci-dessus)

- **Pour les U14, 15H30 pour les rencontres du 01/06/2023**
- **Pour les CDM – VETERANS et +45 ANS, 09H30 pour les rencontres du 02/06/2023**
- **Pour les U18 et U16, 13H00 pour les rencontres du 02/06/2023**
- **Pour les SENIORS D2-D3 et D4, 15h00 pour les rencontres du 02/06/2023**
- **Pour les SENIORS D1, 15h00 pour les rencontres des 26/05/2023 et 02/06/2023**

INDISPONIBILITE DU STADE DEMOSTHENE BOBE à PROVINS les 01 et 02/06/2024

Concernant l'indisponibilité du Stade Démosthène BOBE de PROVINS et du stade de l'internat de SOURDUN, merci aux clubs de CPSP et de PROVINS MJC de nous indiquer au plus tard le 7 mai 2024 si des modifications (terrain de repli) prévues concernant les rencontres de votre club devant se dérouler sur les installations les 01 et 02 juin 2024

Club de CPSP :

*Concernant la rencontre CPSP 2 – Verneuil 2 Seniors D4B, celle-ci aura lieu au Complexe Gérard Petitfrère de la Ferté-Gaucher

*Concernant la rencontre CPSP 21 – Ol. Loing 21 U16 D3F, celle-ci aura lieu au Complexe Gérard Petitfrère de la Ferté-Gaucher

Club de PROVINS MJC :

*Concernant la rencontre Provins MJC 31 – Arc en ciel 31 Vétérans D3C

La Commission demande au club de PROVINS MJC de fournir un terrain de repli MATCH 26832444 PROVINS MJC 31 -ARC EN CIEL VETERANS D3C DU 02/06/2024

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **PROVINS MJC** pour disputer la rencontre sur les installations du club d'ARC EN CIEL

ACCORD DU CLUB DE ARC EN CIEL

INDISPONIBILITE DU STADE DU PRE MANCHE à VOULANGIS DU 31 mai au 02 juin 2024

Concernant l'indisponibilité du Stade du Pré Manche de VOULANGIS, merci au de PAYS CRECOIS de nous indiquer au plus tard le 07 mai 2024 des modifications (terrain de repli) prévues concernant les rencontres de votre club devant se dérouler sur les installations les 01 et 02 juin 2024.

*Concernant la rencontre Pays Crecois 22 – St Mard 21 U16 D3A

Considérant que le club de PAYS CRECOIS n'a pas fourni de terrain de repli.

Considérant que les demandes de modifications sur les rencontres U16D3A U16D3B et Seniors D3B ne peuvent être validées en raison de l'enjeu pour la relégation en division inférieure sur la rencontre Seniors D3B (Pays Crécois 2 – Le Pin 2)

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre U16 D3B Pays Crecois 21 – Courtry F. 21 ne présente pas d'enjeu pour l'accession en division supérieure

Considérant que la rencontre U16 D3A Pays Crecois 22 – St Mard 21 ne présente pas d'enjeu pour l'accession en division supérieure

Par ces motifs, la Commission décide de modifier les horaires des rencontres comme suit :

- **Pays Crecois 21 – Courtry F. 21 U16 D3B à 13h00**
- **Pays Crecois 2 – Le Pin 2 Seniors D3B à 15h00**
- **Pays Crecois 22 – St Mard 21 U16 D3A à 17h00**

MATCH 27101355 SERVON 35 – LESIGNY 35 +45 ANS Gr. D DU 02/06/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre à 9h00 au lieu de 09H30

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

Demande refusée par la Commission,

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre sur les installations du club de LESIGNY

ACCORD DU CLUB DE LESIGNY

MATCH 27169647 ENT.SERVON/CHEVRY 21 – NANDY FC 22 U16 D3E DU 02/06/2024

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre le 01/06/2024 à 17h00 au lieu du 02/06/2024 à 13h00

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

Demande refusée par la Commission,

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **SERVON** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 13h

En attente accord du club de NANDY FC

Demande refusée par la Commission,

« ... Article 10 – le Calendrier

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente

peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

La Commission, après réception des informations transmises par le club de SERVON Prends note des informations ci-dessous.

U18 D2B à 13h00 SERVON 21 – ROISSY 22 à SERVON

U16 D3E ENT.SERVON 21 – NANDY 22 à 13h00 CHEVRY

MATCH 26810110 PONTAULT UMS 21 – SAVIGNY FC 21 U14 D1 DU 01/06/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE SAVIGNY FC

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre ne présente pas d'enjeu pour l'accèsion en division supérieure

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 26810279 MEAUX CS 23 – CHELLES 21 U14 D2A DU 01/06/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MEAUX CS** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15H30

En attente accord du club de CHELLES

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre ne présente pas d'enjeu pour l'accèsion en division supérieure

ACCORD DE LA COMMISSION sous réserve de l'accord du club de CHELLES

MATCH 26810526 MONTEREAU 2 – LIEUSAIN 1 U14 D2C DU 01/06/2024

Demande de modification d'horaire par courriel du club **MONTEREAU** pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre ne présente pas d'enjeu pour l'accèsion en division supérieure

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 27143729 CHAMPS FC 21 – COULOMMIERS 21 U14 D4B DU 01/06/2024

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS FC** pour disputer la rencontre le 02/06/2024 à 11H00 au lieu du 01/06/2024 à 15h30

En attente accord du club de COULOMMIERS

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre ne présente pas d'enjeu pour l'accèsion en division supérieure

ACCORD DE LA COMMISSION sous réserve de l'accord du club de COULOMMIERS

MATCH 27143731 ENT.FCMH COSM0 22 -GRETZ T. 23 U14 D4B DU 01/06/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ENT.FCMH COSMO** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 15h30

En attente accord du club de GRETZ

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre ne présente pas d'enjeu pour l'accèsion en division supérieure

ACCORD DE LA COMMISSION sous réserve de l'accord du club de GRETZ

MATCH 27139211 LE PIN 5 – ST THIBAUT FC 6 CDM D2B DU 02/06/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LE PIN** pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 09H30

ACCORD DU CLUB DE ST THIBAUT

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre ne présente pas d'enjeu pour l'accèsion en division supérieure

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 26831487 LE PIN 31 – MCG 31 VETERANS D2A DU 02/06/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LE PIN** pour disputer la rencontre à 09h00 au lieu de 09H30

ACCORD DU CLUB DE MCG

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.
Considérant que la rencontre ne présente pas d'enjeu pour l'accession en division supérieure
ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 27101358 COMBS 35 – ENT.DAMMARIE SAVIGNY 35 +45 ANS Gr.D DU 02/06/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 09H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE DAMMARIE/SAVIGNY FC

MATCH 26809517 MORET-VENEUX 21 – LE MEE 21 U16 D1 DU 02/06/2024

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **MORET VENEUX** pour disputer la rencontre à 12H00 au lieu de 13H00

ACCORD DU CLUB DE LE MEE

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre ne présente pas d'enjeu pour l'accession en division supérieure

ACCORD DE LA COMMISSION pour 12h00

MATCH 26809520 CHAMPS AS 21 – PONTAULT UMS 21 U16 D1 DU 02/06/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS AS** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15H00

ACCORD DU CLUB DE PONTAULT UMS

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre présente un enjeu pour la relégation en division inférieure

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

MATCH 27169010 VAIRES 23 – VILLEPARISIS 22 U16 D3B DU 02/06/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 13H00

ACCORD DU CLUB DE VILLEPARISIS

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre ne présente pas d'enjeu pour l'accession en division supérieure

ACCORD DE LA COMMISSION, sur terrain en herbe ou synthétique Match U18 D2 à 15h30

MATCH 26825921 ENT.MELUN CITY 23 – BUSSY 22 U16 D2B DU 02/06/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MELUN FC** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 13H30

ACCORD DU CLUB DE BUSSY

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre ne présente pas d'enjeu pour l'accession en division supérieure

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 27168588 THORIGNY 21 – LAGNY 21 U16 D3A DU 02/06/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre à 12H00 au lieu de 13H00

ACCORD DU CLUB DE LAGNY

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre présente un enjeu pour l'accession en division supérieure

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 27169274 TRILPORT 22 – PONTAULT PORT. 21 U16 D3C DU 02/06/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **TRILPORT** pour disputer la rencontre à 12H00 au lieu de 13H00

Accord du club de PONTAULT PORT

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre ne présente pas d'enjeu pour l'accession en division supérieure

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 27169456 PONTAULT UMS 22 – VAL D'EUROPE 22 U16 D3D DU 02/06/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 12H00 au lieu de 13H00

ACCORD DU CLUB DE VAL D'EUROPE

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre ne présente pas d'enjeu pour l'accèsion en division supérieure

ACCORD DE LA COMMISSION pour 12h00

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 12H00

ACCORD DU CLUB DE VAL D'EUROPE

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre ne présente pas d'enjeu pour l'accèsion en division supérieure

ACCORD DE LA COMMISSION pour 11h00

MATCH 27169646 SENART M. 22 -CESSON 22 U16 D3E DU 02/06/2024

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **SENART M.** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 13H00.

En attente accord du club de CESSON VSD

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre ne présente pas d'enjeu pour l'accèsion en division supérieure

ACCORD DE LA COMMISSION sous réserve de l'accord du club de CESSON

MATCH 27169651 DAMMARIE FC 22 – AVONNAISE 22 U16 D3E DU 02/06/2024

Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre le 01/06/2024 à 13H00 au lieu du 02/06/2024 à 13H00

Accord du club d'AVONNAISE

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre ne présente pas d'enjeu pour l'accèsion en division supérieure.

ACCORD DE LA COMMISSION

MATCH 27169860 ENT.ESPB/USBPO 21 – LE MEE 22 U16 D3F DU 02/06/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PAYS BIERES** pour disputer la rencontre à 14H30 au lieu de 13H00

ACCORD DU CLUB DE LE MEE

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre présente un enjeu pour l'accèsion en division supérieure

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

MATCH 26825210 PONTAULT UMS 21 – COULOMMIERS 21 U18 D2A DU 02/06/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 13H00

En attente accord du club de COULOMMIERS

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre ne présente pas enjeu pour la relégation en division inférieure

ACCORD DE LA COMMISSION sous réserve de l'accord du club de COULOMMIERS pour 14h00 sur le terrain en herbe (terrain synthétique occupé à 15h00 – Seniors D2)

MATCH 26826741 TRILPORT 21 – CHAMPS AS 21 U18 D2A DU 02/06/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **TRILPORT** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 13H00

En attente accord du club de CHAMPS AS

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre ne présente pas enjeu pour la relégation en division inférieure

ACCORD DE LA COMMISSION sous réserve de l'accord du club de CHAMPS AS pour 14h00 sur le terrain en herbe si terrain synthétique occupé à 15h00 – (Seniors D2)

MATCH 26826742 VAIRES 21 – THORIGNY FC 21 U18 D2A DU 02/06/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 13H00

Accord du club de THORIGNY

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre ne présente pas enjeu pour l'accession en division supérieure
ACCORD DE LA COMMISSION, sur terrain en herbe, le terrain synthétique étant occupé à 13h00 (U17 R2)

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 13H00

Accord du club de THORIGNY

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre ne présente pas enjeu pour l'accession en division supérieure
ACCORD DE LA COMMISSION, sur terrain en herbe ou synthétique Match U16 D3 à 15h30

MATCH 26561913 TRILPORT 1 – GRETZ T. 2 SENIORS D2B DU 02/06/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **TRILPORT** pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 15H00

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre ne présente pas d'enjeu pour la relégation en division inférieure
ACCORD DE LA COMMISSION sous réserve de l'accord du club de GRETZ pour 16h00

MATCH 26561917 OZOIR FC 22 – DAMMARIE FC 1 SENIORS D2B DU 02/06/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **OZOIR** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15H00

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre présente un enjeu pour la relégation en division inférieure
DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

MATCH 26823522 PONTAULT UMS 1 – OL. LOING 1 SENIORS D2C DU 02/06/2024

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 15H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE OL.LOING

PROBLEMES OCCUPATIONS DE TERRAIN LES 01/06/2024 ET 02/06/2024

CLUB DE ST MARD :

Considérant que 2 rencontres sont programmées à 9h30 au stade de la Fontaine des Tournelles à St Mard le 02/06/24.

*St Mard 35 – Quincy V.35 +45 ans Gr. C

*St Mard 5 – Nanteuil 5 CDM D2A

Considérant que le club de ST MARD n'a pas fourni de terrain de repli.

Considérant que le club de St Mard propose que les 2 rencontres est lieu sur le même terrain a des horaires décalés

- à 9h30 pour les + 45 ANS
- à 11h30 pour les CDM
- La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre +45 ANS présente un enjeu pour le classement (pas d'accession ni de relégation)

Considérant que la rencontre CDM ne présente pas enjeu pour l'accession en division supérieure
Par ces motifs, la Commission décide de modifier les horaires des rencontres comme suit :

- **St Mard 35 – Quincy V.35 +45 ans Gr. C à 9h30**
- **St Mard 5 – Nanteuil 5 CDM D2A à 11h30**

CLUB DE DAMMARIE CITY

Considérant que 2 rencontres sont programmées à 15h00 au terrain synthétique du stade Pierre Guillot à Dammarie les Lys le 02/06/24

*Dammarie City 1 – Combs 1 Seniors D2C

*Dammarie City 2 – Varennes 1 Seniors D3E

Considérant que le terrain en herbe est également occupé.

Considérant que le club de DAMMARIE CITY n'a pas fourni de terrain de repli.

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.
Considérant que la rencontre SENIORS D3E ne présente pas enjeu pour la relégation en division inférieure

Par ces motifs,

Par ces motifs, la Commission décide de modifier les horaires des rencontres comme suit :

- **Dammarie City 2 – Varennes 1 Seniors D3E à 17h00**

CLUB DE LESIGNY

Considérant que 2 rencontres sont programmées à 9h30 au terrain en herbe du stade Maison Blanche à Lesigny le 02/06/24

Considérant que le terrain synthétique est également occupé.

Suite au courriel du club de LESIGNY, les rencontres ci-dessous auront sur les terrains en herbe du stade Maison Blanche.

*Lesigny 32 – Collegien 32 Vétérans D3B

*Lesigny 35 – Servon 35 +45 ANS Gr. D

CLUB DE VAL DE FRANCE

Considérant que 2 rencontres sont programmées à 13H00 au stade municipal à Montevrain le 02/06/24

*Val de France 21 – Villeparisis 21 U16 D1

*Val de France 22 – MCG 22 U16 D3A

Considérant que le club de VAL DE FRANCE n'a pas fourni de terrain de repli.

La Commission, après études des classements en date du 30/05/2024.

Considérant que la rencontre U16 D3A ne présente pas enjeu pour la relégation en division inférieure

Par ces motifs,

- Par ces motifs, la Commission décide de modifier les horaires des rencontres comme suit :

- **Val de France 22 – MCG 22 U16 D3A à 17h00**

CLUBS DE COURTRY F. et COURTRY ACADEMIE

Considérant que 2 rencontres sont programmées à 15H00 au stade Pierre GRAAF à Courtry le 02/06/24

*Courtry Academie 1 – Emerainville 1 Seniors D3C

*Courtry F. 2 – Emerainville 2 Seniors D4A

Considérant que les clubs de COURTRY F. et COURTRY ACADEMIE n'ont pas fourni de terrain de repli.

Considérant que la rencontre Seniors D3C ne présente pas enjeu pour l'accèsion en division supérieure

Considérant que la rencontre Seniors D4A ne présente pas enjeu pour l'accèsion en division supérieure

Considérant les échanges entre les clubs de Courtry F. et Emerainville,

Considérant que le club de Courtry F propose un coup d'envoi à 13h30 pour la rencontre Seniors D4A.

Considérant que le club d'Emerainville est d'accord avec la proposition.

La Commission prend note des accords.

Considérant que la rencontre Seniors D3C à lieu à 15h00

Par ces motifs

Par ces motifs, la Commission décide de modifier les horaires des rencontres comme suit :

- **Courtry F. 2 – Emerainville 2 Seniors D4A à 13h00**
- **Courtry Academie 1 – Emerainville 1 Seniors D3C à 15h00**

CLUB DE FC MONTEREAU

Les installations utilisé régulièrement par le club de FC Montereau étant également utilisé par le club de ASA Montereau à la date du 02/06/2024

La Commission demande au club de FC Montereau de transmettre des informations concernant le lieu de la rencontre ci-après Fc Montereau 1 – Pays Bieres 2 Seniors D4C Du 02/06/2024
Considérant le courriel du club de FC Montereau.
La Commission prend note que la rencontre aura lieu à 15h00 au stade Chalmeau à Montereau

MATCHS A HUIS CLOS

Match n° 26809333 LE MEE / SAVIGNY U18 D1 du 02/06/2024 à 13H00

Extrait de PV – CDPME du 21/05/2024

La Commission,

Considérant le PV de la C.D.P.M.E. du 29/01/2024,

Considérant qu'il a été décidé que les rencontres aller et retour seraient jouées à huis clos sur les installations sportives du District à Montry,

Décide que la rencontre sera jouée à huis clos sur les installations sportives du District à Montry, avec nomination de 3 arbitres officiels et de 2 délégués officiels à la charge des deux clubs.

Décide que les deux clubs devront faire parvenir la liste des joueurs et dirigeants au secrétariat administratif du District le vendredi 31 mai à 12h. RSG District Article 40.6 et 13.5. (Maximum : Liste des 14 joueurs et des 4 dirigeants).

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de NANGIS

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 13/03/2024

« ... Match 26561855

Nangis 1 – Roissy US 1

Seniors D2B du 04/02/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

(.../...)

La commission inflige DEUX (2) matchs fermes de suspension de terrain à l'équipe SENIORS de Nangis pour envahissement de terrain et coup sur joueur de Roissy après la rencontre en vertu de l'article 2.1 du Règlement Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football, ... »

La Commission informe le club de **NANGIS** que cette sanction est applicable à compter du 29/03/2024 pour la rencontre suivante :

Match 26561908 NANGIS 1 – OZOIR FC 2

SENIORS D2B du 26/05/2024

Suite à la décision de la Commission Status et Règlements du 23/04/2024.

« ... Le match retour du 26/05/2024 aura lieu sur le terrain de OZOIR ... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **NANGIS** que la sanction sera applicable sur la 1^{ère} rencontre de la saison 2024/2025

La Commission demande au club de **NANGIS ES** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **NANGIS** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

1-Notification faite au club le 29/03/2024

2-Notification faite au club le 03/05/2024

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **NANGIS**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de LESIGNY

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 10/04/2024

« ... Match 26823493

Lésigny 1 – Mormant 1

SENIORS D2C du 03/03/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

La Commission décide d'infliger une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes à l'équipe Seniors 1 de Lesigny en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour menace, intimidation, insultes, crachat et envahissement de terrain de la part des spectateurs de Lesigny après la rencontre. ... »

La Commission informe le club de **LESIGNY** que cette sanction est applicable à compter du 18/04/2024 pour les rencontres suivantes :

Match 26823523

Lésigny 1 – Pays Bières 1

SENIORS D2C du 02/06/2024

Considérant que le club de LESIGNY souhaite organiser la rencontre en référence au stade Didier MOUNIER à CHEVRY COSSIGNY

Considérant que la municipalité de CHEVRY COSSIGNY a validé la demande, autorisant la rencontre à se dérouler à 15h00 au stade Didier MOUNIER à CHEVRY COSSIGNY (Terrain N°2)

Considérant la difficulté de trouver un terrain de repli,

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu le 02/06/2024 à 15h00 au Didier MOUNIER à CHEVRY COSSIGNY

La Commission demande au club de **LESIGNY** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **LESIGNY** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Notification faite au club le 19/04/2024 – COPIE LPIFF

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **LESIGNY**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de LOGNES

Suite à la décision de la Commission Régionale d'Appel du 17/04/2024

« ... Match 27191527 LOGNES /POMMEUSE DU 19/11/2023 (U18 D3B)

Décision

(.../...)

Porte à trois (3) match fermes la suspension de terrain de l'équipe U18 D3B de LOGNES.

... »

La Commission informe le club de **LOGNES** que cette sanction est applicable à compter du 26/04/2024 pour les rencontres suivantes :

Match 27191665

Lognes 21 – Ent. Othis CSD 22

U18 D3B du 12/05/2024

Considérant que le club de LOGNES souhaite organiser la rencontre en référence au stade Yannick DELPIERRE à OTHIS (Demande Footclubs)

Considérant que le club de OTHIS a validé la demande, autorisant la rencontre à se dérouler à 12h30 au stade Yannick DELPIERRE à OTHIS

Considérant la difficulté de trouver un terrain de repli,

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu le 12/05/2024 à 12h30 au stade Yannick DELPIERRE à OTHIS

Considérant que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe de Othis 22 occasionnant le forfait de celle-ci.

Considérant que le club de recevant avait trouvé un terrain de repli.

Considérant que l'équipe forfait n'est pas celle qui était sanctionné de la suspension de terrain.

Par ces motifs,

La Commission dit que la sanction concernant cette rencontre est donc purgée.

Match 27191674

Lognes 21 – Gretz T. 22

U18 D3B du 26/05/2024

Considérant que le club de LOGNES souhaite organiser la rencontre en référence sur les installations du club de GRETZ TOURNAN (Demande Footclubs)

Considérant que le club de GRETZ a validé la demande, autorisant la rencontre à se dérouler sur les installations du club de GRETZ TOURNAN

Considérant la difficulté de trouver un terrain de repli,

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu le 26/05/2024 à 12h30 au stade Municipal à TOURNAN EN BRIE

Considérant que la rencontre n'a pas eu lieu en raison de l'absence de l'équipe de LOGNES occasionnant le forfait de celle-ci.

Considérant que l'équipe de Lognes a fait forfait, ce match ne peut donc pas compter dans sa suspension,

Par ces motifs,

La Commission dit que la sanction concernant cette rencontre n'est pas purgée.

Par ces motifs, la Commission informe le club de **LOGNES** que la sanction sera applicable sur la 1^{ère} rencontre de la saison 2024/2025

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **LOGNES**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de MONTEREAU

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 07/05/2024

« ... **Match 26823280**

Montereau 2 – Champenois 1

SENIORS D3E du 28/04/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

La Commission décide d'infliger une suspension, à :

(.../...)

La Commission décide, au surplus d'infliger une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes à l'équipe de Montereau en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire pour manquement à la sécurité du terrain.

La Commission transmet le dossier à la C.O.C.. ... »

La Commission informe le club de **MONTEREAU** que cette sanction est applicable à compter du 16/05/2024 pour les rencontres suivantes :

Match 26823294

Montereau 2 – Moret-Veneux 1

SENIORS D3E du 02/06/2024

Considérant que le club de MONTEREAU souhaite organiser la rencontre en référence au stade Emile CHESNOT à NANGIS

Considérant que la municipalité de NANGIS a validé la demande, autorisant la rencontre à se dérouler à 15h00 au stade Emile CHESNOT à NANGIS (Terrain N°3)

Considérant la difficulté de trouver un terrain de repli,

Par ces motifs, la rencontre en référence aura donc lieu le 02/06/2024 à 15h00 au stade Emile CHESNOT à NANGIS

La sanction de la 2^{ème} rencontre de suspension de terrain sera applicable sur la 1^{ère} rencontre de la saison 2024/2025

La Commission demande au club de **MONTEREAU** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **MONTEREAU** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Notification faite au club le 16/05/2024

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **MONTEREAU**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de BOIS LE ROI

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 07/05/2024

« ... **Match 27136565**

Ponthierry 1 – Bois le Roi 1

SENIORS D3F du 28/04/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

La Commission décide d'infliger une suspension, à :

(.../...)

La Commission décide, au surplus d'infliger une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes à l'équipe de Bois le Roi en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire pour manquement à la sécurité du terrain.

La Commission transmet le dossier à la C.O.C. ... »

La Commission informe le club de **BOIS LE ROI** que cette sanction est applicable à compter du 16/05/2024 pour les rencontres suivantes :

Par ces motifs, la Commission informe le club de **BOIS LE ROI** que la sanction sera applicable sur les 2 premières rencontres de la saison 2024/2025

La Commission demande au club de **BOIS LE ROI** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **BOIS LE ROI** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Notification faite au club le 16/05/2024

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **BOIS LE ROI**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de BAGNEAUX NEMOURS

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 22/05/2024

« ... Match 26823499

Bagneaux Nemours 1 – Olympique du Loing 1

SENIORS D2C du 17/03/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

(.../...)

La Commission décide d'infliger à l'équipe de Bagneaux Nemours 1, une suspension de terrain d'UN (1) match ferme en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, suite aux comportements de ses spectateurs envers le corps arbitral.

La Commission transmet le dossier à la C.O.C.. ... »

La Commission informe le club de **BAGNEAUX NEMOURS** que cette sanction est applicable à compter du 31/05/2024 pour la rencontre suivante :

Par ces motifs, la Commission informe le club de **BAGNEAUX NEMOURS** que la sanction sera applicable sur la 1ere rencontre de la saison 2024/2025

La Commission demande au club de **BAGNEAUX NEMOURS** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **BAGNEAUX NEMOURS** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Notification faite au club le 31/05/2024

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **BAGNEAUX NEMOURS**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés

Club de DAMMARIE FC

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 22/05/2024

« ... Match 26809265
Dammarie FC 21 – Claye S. 22
U18 D1 du 31/03/2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football

(.../...)

La Commission décide d'infliger une suspension de terrain d'un (1) match ferme à l'équipe de Dammarie pour insulte et menace sur officiel de la part des spectateurs en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire

(.../...)

La Commission transmet le dossier à la C.O.C... »

La Commission informe le club de **DAMMARIE FC** que cette sanction est applicable à compter du 31/05/2024 pour la rencontre suivante :

Par ces motifs, la Commission informe le club de **DAMMARIE FC** que la sanction sera applicable sur la 1ere rencontre de la saison 2024/2025

La Commission demande au club de **DAMMARIE FC** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **DAMMARIE FC** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes (Coupe 77), cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Notification faite au club le 31/05/2024

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **DAMMARIE FC**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

OTHIS 22

U14

D2A

AMENDE 57 €



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du jeudi 30 mai 2024

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHALLENGE JOUR DE COUPE U10/U11 et U12/U13 :

La Commission rappelle que la réunion de présentation des finales départementales des Challenge Jour de Coupe U10/U11 et U12/U13 s'est tenue le mercredi 15 mai 2024 (présentiel à Montry et distanciel via lien visio).

Suite au tirage au sort, les poules du Challenge Jour de Coupe U10/U11 seront :

Poule A	Poule B
ES ST PATHUS OISSERY 1	AC VILLENY 1
FC OZOIR 77 12	FC GUIGNES 2
USBPO 3	ASM FERTE SOUS JOUARRE 2
USM VILLEPARISIS 14	NOISIEL FA 2

Poule C	Poule D
US VAIRES 2	US CHATELET EN BRIE 1
LE MEE SPORTS FOOTBALL 3	BRIE FC 2
UMS PONTAULT 2	ES CESSON VSD 2
COUNTRY FOOTBALL 1	CO OTHIS 2

Suite au tirage au sort, les poules du Challenge Jour de Coupe U12/U13 seront :

Poule A	Poule B
CS MEAUX ACADEMY 13	USD FERRIERES EN BRIE 12
FC VARENNES 11	BUSSY ST GEORGES FC 1
CO OTHIS 1	US VAIRES 13
AC VILLENY 11	LE MEE SPORTS FOOTBALL 2

Poule C	Poule D
GATINAIS VAL DE LOING FC 11	ES ST PATHUS OISSERY 1
FC MORMANT 2	FC SERVON 12
NOISIEL FA 3	AS VAL DE L'YERRES 2
CS DAMMARTIN 2	USM VILLEPARISIS 12

La Commission donne rendez-vous aux équipes qualifiées à 8h précises pour les U10/U11, et à 9h précises pour les U12/U13, le Samedi 1^{er} Juin 2024 au Stade des 3 Sapins, Avenue des anciens combattants d'Afrique du Nord 77330 Ozoir-la-Ferrière

La Commission rappelle que l'ensemble des équipes doivent venir avec leur listing footclub (photos en couleur) ainsi que 12 ballons (pour les tests)

Demandes de changement de joueurs :

BRIE FC 2– U11 –3 changements

Les changements sont validés

Agenda Technique

ATTESTATIONS FEDERALES et JOURNEE COMPLEMENTAIRE 2024

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
Journée Complémentaire DF Coach Seniors	30/05/2024	MONTRY	Reportée au 20/06/2024	
Attestation fédérale Futnet	06/06/2024	MONTRY	Reportée (date à déterminer)	
Attestation Fédérale Foot en marchant	20/06/2024	MONTRY	2	22
Journée Complémentaire DF Coach Jeune	20/06/2024	MONTRY	4	20
Journée Complémentaire DF Coach Seniors	20/06/2024	MONTRY	0	24

2023	Seniors D1 / Unique	410409	unique					POULE UNIQUE				
Classement officiel au 2024-05-28		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1	CLAYE SOUILLY S. 2	52	21	16	4	1	0	0	53	14	39	
2	LOGNES U.S. 1	43	21	13	4	4	0	0	51	29	22	
3	VAL D'EUROPE FC 1	37	21	11	4	6	0	0	42	27	15	
4	SERVON FC 1	36	21	11	3	7	0	0	52	38	14	
5	PAYS FONTAINEBLEAU 1	34	21	11	1	9	0	0	45	36	9	
6	VAIRES ENT. ET C. US 1	34	21	10	4	7	0	0	43	32	11	
7	MEAUX ACADEMY CS 2	33	21	10	3	8	0	0	38	33	5	
8	VILLEPARISIS U.S.M. 1	26	21	7	5	9	0	0	40	48	-8	
9	SAVIGNY LE TEMPLE FC 1	20	21	7	3	10	0	-4	36	44	-8	
10	MELUN FC 2	18	21	5	3	13	0	0	31	47	-16	
11	AVONNAISE US FOOT 1	12	21	3	3	15	0	0	38	61	-23	
12	CHELLES AS 2	8	21	2	3	15	1	0	20	80	-60	

2023	Seniors D2 / Unique	411706	unique					POULE A				
Classement officiel au 2024-05-28		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1	MCG 2	47	21	15	2	4	0	0	40	21	19	
2	QUINCY VOISINS FC US 1	44	21	13	5	3	0	0	47	26	21	
3	NANTEUIL LES MEAUX 1	31	21	9	4	8	0	0	33	30	3	
4	PIN VILLEVAUDE AS LE 1	30	21	8	6	7	0	0	42	39	3	
5	THORIGNY FC 1	29	21	8	5	8	0	0	30	34	-4	
6	PAYS CRECOIS FC 1	29	21	9	4	6	0	-2	28	31	-3	
7	F.C. COSMO 77 1	28	21	9	2	9	0	-1	46	39	7	
8	VAL D'EUROPE FC 2	26	21	8	3	9	0	-1	40	38	2	
9	BRIE FC 1	24	21	6	6	9	0	0	32	35	-3	
10	VILLEPARISIS U.S.M. 2	22	21	7	2	11	0	-1	28	45	-17	
11	BUSSY ST GEORGES FC 1	21	21	6	3	12	0	0	38	50	-12	
12	MEAUX ACADEMY CS 3	21	21	7	0	14	0	0	34	50	-16	

2023	Seniors D2 / Unique	411706	unique					POULE B				
Classement officiel au 2024-05-27		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1	GRETZ TOURNAN SC 2	48	21	15	3	3	0	0	66	21	45	
2	ROISSY EN BRIE U.S. 1	43	21	13	4	4	0	0	45	26	19	
3	SENART MOISSY 3	40	21	13	1	7	0	0	57	39	18	
4	PONTAULT COMB. PORT. 1	40	21	12	4	5	0	0	49	28	21	
5	COULOMMIERS BRIE F 1	39	21	12	3	6	0	0	40	30	10	
6	MAGNY LE HONGRE FC 1	37	21	12	1	8	0	0	34	30	4	
7	VAL DE FRANCE F. 1	25	21	8	1	12	0	0	46	64	-18	
8	TRILPORT USF 1	22	21	6	4	11	0	0	42	45	-3	
9	BRIARD S.C. 1	21	21	6	3	12	0	0	31	52	-21	
10	OZOIR FC 77 2	19	21	6	1	14	0	0	50	67	-17	
11	DAMMARIE LES LYS FC 1	16	21	4	5	11	0	-1	31	49	-18	
12	NANGIS ES 1	6	21	2	4	13	2	-2	23	63	-40	

2023	Seniors D2 / Unique	411706	unique					POULE C				
Classement officiel au 2024-05-26		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1	AMICALE MONTEREAU AS 1	54	21	18	0	3	0	0	91	22	69	
2	COMBS LA VILLE C.A. 1	54	21	17	3	1	0	0	83	16	67	
3	BOISSISE PRINGY US 1	41	21	12	5	4	0	0	48	34	14	
4	PAYS BIERES 1	39	21	12	3	6	0	0	46	31	15	
5	DAMMARIE CITY 1	39	21	13	1	6	0	-1	63	44	19	
6	PONTAULT COM. UMS 1	32	21	10	3	7	1	0	44	47	-3	
7	LESIGNY U.S.C. 1	29	21	9	2	10	0	0	45	52	-7	
8	MORMANT F.C. 1	19	21	6	1	14	0	0	52	77	-25	
9	LOING FCI 1	18	21	5	3	13	0	0	29	62	-33	
10	CESSON VSD ES 2	12	21	3	3	15	0	0	26	56	-30	
11	LIEUSAIN FOOT AS 1	11	21	5	1	14	1	-4	53	83	-30	
12	BAGNEAUX NEMOURS E 1	9	21	3	1	16	0	-1	25	81	-56	

2023	Seniors D3 / Unique	411910	unique					POULE A				
Classement officiel au 2024-05-26		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1	OTHIS C.O. 1	40	15	13	1	1	0	0	63	10	53	
2	LOGNES U.S. 2	35	15	11	3	0	0	-1	75	21	54	
3	COURTRY F. 1	30	15	9	3	3	0	0	38	20	18	
4	BRIE FC 2	23	15	6	5	4	0	0	36	28	8	
5	F.C. COSMO 77 2	16	15	4	4	7	0	0	26	33	-7	
6	BRIE NORD ET.S. 1	15	15	5	0	10	0	0	33	48	-15	
7	NANTEUIL LES MEAUX 2	14	15	5	0	9	0	-1	24	56	-32	
8	VILLEPARISIS U.S.M. 3	9	16	3	1	11	0	-1	25	71	-46	
9	PLESSIS PLACY PORT. 1	6	15	1	3	11	0	0	23	56	-33	
10	MCG 3	-1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	

2023	Seniors D3 / Unique	411910	unique					POULE B				
Classement officiel au 2024-05-29		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1	PONTAULT COMB. PORT. 2	41	17	13	2	2	0	0	55	21	34	
2	ST THIBAU F.C. 2	40	17	12	4	1	0	0	60	17	43	
3	CHANGIS ST JEAN USSY 1	30	17	8	6	3	0	0	34	18	16	
4	CHAMPS FC 1	28	17	8	5	3	0	-1	55	40	15	
5	ST MARD AS 1	25	17	6	7	4	0	0	49	40	9	
6	VAIRES ENT. ET C. US 2	23	17	6	5	6	0	0	36	32	4	
7	VILLENAY A.C. 1	17	17	5	2	10	0	0	37	71	-34	
8	PAYS CRECOIS FC 2	11	17	3	2	12	0	0	30	53	-23	
9	FRAT. ESBLY FOOT 1	11	17	4	4	9	0	-5	23	37	-14	
10	PIN VILLEVAUDE AS LE 2	3	17	1	1	14	1	0	21	70	-49	

2023	Seniors D3 / Unique	411910	unique					POULE C			
Classement officiel au 2024-05-26		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	CS COUNTRY ACADEMIE 1	46	17	15	1	1	0	0	77	13	64
2	EMERAINVILLE F.C. 1	42	17	14	0	3	0	0	46	18	28
3	FERRIERES BRIE USD 1	27	17	8	3	6	0	0	45	43	2
4	TRILPORT USF 2	21	17	7	0	10	0	0	27	38	-11
5	BUSSY ST GEORGES FC 2	21	17	6	3	8	0	0	31	44	-13
6	MAGNY LE HONGRE FC 2	20	17	5	5	7	0	0	26	32	-6
7	ROISSY EN BRIE U.S. 2	18	17	5	3	9	0	0	34	47	-13
8	QUINCY VOISINS FC US 2	16	17	4	4	9	0	0	33	47	-14
9	VAL DE FRANCE F. 2	14	17	4	4	7	1	-1	32	54	-22
10	COULOMMIERS BRIE F 2	13	17	3	5	8	0	-1	30	45	-15

2023	Seniors D3 / Unique	411910	unique					POULE D			
Classement officiel au 2024-05-26		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	GRETZ TOURNAN SC 3	34	15	10	4	1	0	0	67	22	45
2	CHAMPS S/MARNE FOOT 1	32	15	9	5	1	0	0	29	13	16
3	COLLEGIEN AS 1	29	15	9	2	4	0	0	67	35	32
4	PRESLES EN BRIE RC 1	28	15	8	4	3	0	0	47	18	29
5	VERNEUIL ETANG USM 1	24	15	7	3	5	0	0	48	38	10
6	PONTAULT COM. UMS 2	23	15	7	2	6	0	0	43	31	12
7	JOUY YVRON ES 1	12	15	4	0	11	0	0	32	55	-23
8	ALLIANCE 77 1	5	15	1	2	12	0	0	11	66	-55
9	BRIARD S.C. 2	1	16	1	1	11	2	-1	10	76	-66
10	LIEUSAIN FOOT AS 2	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0

2023	Seniors D3 / Unique	411910	unique					POULE E			
Classement officiel au 2024-05-26		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	SERVON FC 2	43	17	14	1	2	0	0	66	21	45
2	MORET-VEUX SAB. FC 1	41	17	13	2	2	0	0	61	20	41
3	AMICALE MONTEREAU AS 2	35	17	11	2	4	0	0	55	26	29
4	VAUX LA ROCHETTE 1	23	17	7	2	8	0	0	36	45	-9
5	DAMMARIE CITY 2	21	17	7	2	6	1	-1	38	35	3
6	CHAMPENOIS MAM. VER. 1	18	17	4	6	7	0	0	26	39	-13
7	VARENNES FC 1	17	17	6	2	8	1	-2	27	36	-9
8	BOISSISE PRINGY US 2	16	17	4	4	9	0	0	24	53	-29
9	PAYS FONTAINEBLEAU 2	11	17	4	0	12	0	-1	27	45	-18
10	MORMANT F.C. 2	8	17	3	1	11	2	0	37	77	-40

2023	Seniors D3 / Unique	411910	unique					POULE F			
Classement officiel au 2024-05-26		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	PONTHIERRY US 1	28	13	9	1	3	0	0	40	25	15
2	C.P.S.P 1	24	13	7	3	3	0	0	40	18	22
3	COMBS LA VILLE C.A. 2	22	13	7	2	3	0	-1	29	24	5

4 BOIS LE ROI F.C. 1 19 13 7 1 3 0 -3 27 22 5 5 NANDY F.C. 1 18 13 5 3 5 0 0 38 32 6 6 AVONNAISE US
FOOT 2 18 14 6 0 8 0 0 31 39 -8 7 GATINAIS VAL LOING 1 17 14 5 2 7 0 0 28 32 -4 8 FC VILLIERS ST G 1 2
13 0 2 11 0 0 14 55 -41 9 MELUN FC 3 -13 3 0 0 0 3 -10 0 0 0

2023	U18 D1 / Unique	413204	unique					POULE UNIQUE			
Classement officiel au 2024-05-28		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	LE MEE SPORTS 1	53	21	17	2	2	0	0	75	21	54
2	BRIARD S.C. 1	50	21	15	6	0	0	-1	67	21	46
3	SAVIGNY LE TEMPLE FC 1	49	21	16	2	3	0	-1	68	20	48
4	AMICALE MONTEREAU AS 1	45	21	14	3	4	0	0	68	34	34
5	GRETZ TOURNAN SC 1	31	21	10	1	10	0	0	46	48	-2
6	CLAYE SOUJILLY S. 2	23	21	7	2	12	0	0	30	49	-19
7	BUSSY ST GEORGES FC 1	22	21	6	5	9	0	-1	46	54	-8
8	OZOIR FC 77 1	21	21	6	3	12	0	0	34	51	-17
9	CESSON VSD ES 1	18	21	5	3	13	0	0	19	38	-19
10	PAYS FONTAINEBLEAU 2	18	21	5	3	13	0	0	40	80	-40
11	ST THIBAU F.C. 1	17	21	5	2	14	0	0	37	71	-34
12	DAMMARIE LES LYS FC 1	6	21	2	4	13	1	-3	36	79	-43

2023	Cdm D1 / Unique	413246	unique					POULE UNIQUE			
Classement officiel au 2024-05-28		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	SAFRAN S. VILLAROCHE 5	36	17	11	3	3	0	0	33	28	5
2	VAIRES ENT. ET C. US 5	36	18	11	3	4	0	0	55	26	29
3	SNIE FC 5	35	17	11	2	4	0	0	50	21	29
4	PRESLES EN BRIE RC 5	32	17	10	2	5	0	0	38	19	19
5	PONTHIERRY US 5	26	17	8	2	7	0	0	26	32	-6
6	BRIARD S.C. 5	22	17	7	1	9	0	0	33	36	-3
7	NANDY F.C. 5	21	17	7	1	8	0	-1	39	27	12
8	FONTAINEBLEAU PORTUG 5	12	17	4	2	9	2	0	21	51	-30
9	THORIGNY FC 6	11	18	3	4	9	2	0	24	42	-18
10	BREUILLOISE AS 5	9	17	3	2	10	1	-1	21	58	-37
11	SERVON FC 6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	MAGNY LE HONGRE FC 5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023	U18 D2 / Unique	413248	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-05-26		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	NANTEUIL LES MEAUX 1	37	17	13	0	3	0	-2	58	24	34
2	VILLEPARISIS U.S.M. 1	36	17	11	3	3	0	0	44	18	26
3	MEAUX ACADEMY CS 2	33	17	10	3	4	0	0	61	27	34
4	VAIRES ENT. ET C. US 1	32	17	10	2	5	0	0	45	21	24

5 CHELLES AS 1	23	17	7	2	8	0	0	27	42	-15
6 COULOMMIERS BRIE F 1	22	17	7	2	7	1	0	33	48	-15
7 TRILPORT USF 1	21	17	6	3	8	0	0	25	26	-1
8 PONTAULT COM. UMS 1	20	17	6	2	9	0	0	35	36	-1
9 THORIGNY FC 1	15	17	5	0	12	0	0	33	46	-13
10 CHAMPS S/MARNE FOOT 1	3	17	1	1	14	1	0	24	97	-73

2023	U18 D2 / Unique	413248	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-05-27											
		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 COMBS LA VILLE C.A. 1		43	17	14	1	2	0	0	76	27	49
2 U.S TORCY PVM 3		33	16	11	2	1	2	0	81	39	42
3 VAL D'EUROPE FC 1		33	16	10	3	3	0	0	44	30	14
4 VAL DE FRANCE F. 1		27	17	9	0	8	0	0	46	55	-9
5 SERVON FC 1		25	17	7	4	6	0	0	56	41	15
6 QUINCY VOISINS FC US 1		23	17	7	2	8	0	0	59	48	11
7 CHAMPS FC 1		22	17	7	1	9	0	0	35	51	-16
8 ROISSY EN BRIE U.S. 2		20	17	7	0	8	0	-1	42	43	-1
9 PONTAULT COMB. PORT. 1		13	17	4	1	12	0	0	45	72	-27
10 PAYS CRECOIS FC 1		-2	17	0	0	15	2	0	13	91	-78

2023	U18 D2 / Unique	413248	unique					POULE C			
Classement officiel au 2024-05-26											
		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 MORMANT F.C. 1		39	15	13	0	2	0	0	60	27	33
2 AVONNAISE US FOOT 1		34	15	11	1	3	0	0	38	26	12
3 PONTIERRY US 1		22	16	7	2	6	1	0	45	47	-2
4 DAMMARIE CITY 1		22	15	7	1	7	0	0	47	41	6
5 NANDY F.C. 1		21	15	7	1	6	0	-1	46	31	15
6 VAUX LA ROCHETTE 1		19	15	6	2	6	1	0	46	45	1
7 LIEUSAIN FOOT AS 1		15	15	5	0	10	0	0	37	64	-27
8 LOING FCI 1		13	15	4	1	10	0	0	24	43	-19
9 BAGNEAUX NEMOURS E 1		7	15	1	4	10	0	0	38	57	-19
10 ELSCSLSB 1		-2	2	0	0	0	2	0	0	0	0

2023	U16 D1 / Unique	413250	unique					POULE UNIQUE			
Classement officiel au 2024-05-26											
		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 SENART MOISSY 2		50	21	16	2	3	0	0	64	28	36
2 MELUN FC 2		49	21	15	4	2	0	0	79	31	48
3 VILLEPARISIS U.S.M. 1		49	21	15	4	2	0	0	67	24	43
4 PONTAULT COM. UMS 1		38	21	11	5	5	0	0	43	26	17
5 LE MEE SPORTS 1		36	21	11	4	6	0	-1	69	36	33
6 OZOIR FC 77 1		32	21	10	2	9	0	0	63	54	9
7 SAVIGNY LE TEMPLE FC 1		31	21	9	4	8	0	0	47	28	19
8 CHELLES AS 1		22	21	6	4	11	0	0	33	43	-10
9 CESSON VSD ES 1		19	21	5	4	12	0	0	30	52	-22
10 CHAMPS S/MARNE FOOT 1		17	21	6	1	12	1	-1	25	63	-38
11 VAL DE FRANCE F. 1		10	21	3	1	17	0	0	32	84	-52
12 MORET-VEAUX SAB. FC 1		3	21	1	1	18	1	0	16	99	-83

2023	U16 D2 / Unique	413252	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-05-27											
		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 CLAYE SOUILLY S. 2		39	15	12	3	0	0	0	73	14	59
2 MEAUX ACADEMY CS 2		37	15	12	1	2	0	0	72	24	48
3 MITRY COMPANS GOELLY 1		35	15	11	2	2	0	0	61	23	38
4 U.S TORCY PVM 4		17	16	6	0	9	0	-1	32	88	-56
5 VAIRES ENT. ET C. US 2		16	15	5	1	9	0	0	40	45	-5
6 TRILPORT USF 1		16	15	5	1	9	0	0	30	49	-19
7 QUINCY VOISINS FC US 1		15	15	4	3	8	0	0	38	38	0
8 DAMMARTIN CS 1		12	15	4	0	11	0	0	34	62	-28
9 BRIE FC 1		10	15	3	1	11	0	0	23	60	-37
10 BREUILLOISE AS 1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023	U16 D2 / Unique	413252	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-05-26											
		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 GRETZ TOURNAN SC 1		41	15	13	2	0	0	0	101	8	93
2 VAL D'EUROPE FC 1		31	15	10	1	4	0	0	52	24	28
3 MELUN FC 3		25	15	7	4	4	0	0	37	43	-6
4 LIEUSAIN FOOT AS 1		24	15	7	3	5	0	0	57	45	12
5 BUSSY ST GEORGES FC 2		20	15	6	2	7	0	0	38	50	-12
6 ROISSY EN BRIE U.S. 2		17	15	5	2	8	0	0	34	49	-15
7 BRIARD S.C. 2		13	15	4	1	10	0	0	26	54	-28
8 POMMEUSE FAREMOUTIER 1		12	15	3	3	9	0	0	24	45	-21
9 SAVIGNY LE TEMPLE FC 2		10	16	3	2	10	0	-1	24	75	-51
10 FERTE SS/ JOUARRE 1		-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0

2023	U16 D2 / Unique	413252	unique					POULE C			
Classement officiel au 2024-05-29											
		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 DAMMARIE LES LYS FC 1		44	17	14	2	1	0	0	49	23	26
2 AMICALE MONTEREAU AS 1		43	17	14	1	2	0	0	81	17	64
3 VAUX LA ROCHETTE 1		27	17	8	3	6	0	0	42	38	4
4 AVONNAISE US FOOT 1		26	17	7	5	5	0	0	42	27	15
5 PONTIERRY US 1		25	17	7	4	6	0	0	46	33	13
6 ELSCSLSB 1		20	17	6	2	9	0	0	44	62	-18
7 PAYS FONTAINEBLEAU 2		20	17	6	2	9	0	0	29	46	-17
8 LOING FCI 1		16	17	4	4	9	0	0	21	30	-9
9 NANGIS ES 1		14	17	5	0	11	1	0	21	59	-38
10 BRAYTOIS C.S. 1		7	17	2	1	14	0	0	21	61	-40

2023	U14 D1 / Unique	413254	unique					POULE UNIQUE			
Classement officiel au 2024-05-28											
		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	MELUN FC 2	49	21	15	4	2	0	0	77	24	53
2	ROISSY EN BRIE U.S. 1	47	21	15	2	4	0	0	65	27	38
3	LE MEE SPORTS 1	47	21	15	2	4	0	0	69	28	41
4	GRETZ TOURNAN SC 1	38	21	12	2	7	0	0	58	49	9
5	PONTAULT COM. UMS 1	33	21	10	3	7	0	0	68	43	25
6	MEAUX ACADEMY CS 2	33	21	10	3	8	0	0	46	45	1
7	CLAYE SOUILLY S. 1	32	21	9	5	7	0	0	41	29	12
8	U.S TORCY PVM 3	31	21	10	2	8	0	-1	55	38	17
9	SAVIGNY LE TEMPLE FC 1	19	21	5	4	12	0	0	34	54	-20
10	VILLEPARISIS U.S.M. 1	14	21	3	5	13	0	0	22	68	-46
11	AMICALE MONTEREAU AS 1	10	21	3	1	17	0	0	19	101	-82
12	CESSON VSD ES 1	2	21	1	3	17	0	-4	17	65	-48

2023	U14 D2 / Unique	413263	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-05-30											
		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	MITRY COMPANS GOELLY 1	47	18	15	2	1	0	0	73	19	54
2	TRILPORT USF 1	42	17	14	0	3	0	0	77	13	64
3	CHELLES AS 1	33	17	10	3	4	0	0	49	20	29
4	CLAYE SOUILLY S. 2	33	17	10	3	4	0	0	69	25	44
5	ST PATHUS OISSERY ES 1	29	17	9	2	6	0	0	56	27	29
6	QUINCY VOISINS FC US 1	23	17	7	2	8	0	0	54	36	18
7	MEAUX ACADEMY CS 3	18	17	6	1	9	0	-1	34	46	-12
8	DAMMARTIN CS 1	13	17	4	1	12	0	0	34	107	-73
9	COURTRY F. 1	12	17	4	0	13	0	0	17	58	-41
10	OTHIS C.O. 1	-4	18	0	0	14	4	0	7	119	-112

2023	U14 D2 / Unique	413263	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-05-25											
		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	VAIRES ENT. ET C. US 2	41	17	13	2	2	0	0	73	17	56
2	BRIARD S.C. 1	37	17	12	1	4	0	0	72	21	51
3	ROISSY EN BRIE U.S. 2	32	17	10	2	5	0	0	43	26	17
4	VAL D'EUROPE FC 2	29	17	9	2	6	0	0	44	26	18
5	BUSSY ST GEORGES FC 2	26	17	8	2	6	0	0	49	26	23
6	MORMANT F.C. 1	23	17	7	2	8	0	0	55	45	10
7	OZOIR FC 77 1	20	16	6	2	8	0	0	39	42	-3
8	CHAMPS S/MARNE FOOT 2	16	16	5	3	6	0	-2	25	34	-9
9	SAVIGNY LE TEMPLE FC 2	8	17	2	3	11	0	-1	16	58	-42
10	LOGNES U.S. 1	6	17	2	0	15	0	0	14	135	-121

2023	U14 D2 / Unique	413263	unique					POULE C			
Classement officiel au 2024-05-27											
		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	PAYS FONTAINEBLEAU 2	48	17	16	0	1	0	0	84	14	70
2	MORET-VENEUX SAB. FC 1	45	17	15	0	2	0	0	69	13	56
3	LOING FCI 1	34	17	11	1	5	0	0	76	28	48
4	VAUX LA ROCHETTE 1	31	17	10	1	6	0	0	58	36	22
5	AVONNAISE US FOOT 1	25	17	8	1	8	0	0	38	53	-15
6	ELSCSLB 1	24	17	8	0	9	0	0	51	30	21
7	LIEUSAIN FOOT AS 1	21	17	6	3	8	0	0	68	36	32
8	PAYS BIERES 1	13	17	4	1	12	0	0	19	80	-61
9	BAGNEAUX NEMOURS E 1	5	17	1	2	14	0	0	17	94	-77
10	AMICALE MONTEREAU AS 2	3	17	1	1	14	1	0	7	103	-96

2023	U14 D3 / Unique	413267	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-05-26											
		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	U.S TORCY PVM 4	49	17	16	1	0	0	0	97	27	70
2	PONTAULT COM. UMS 2	35	17	11	2	4	0	0	89	35	54
3	VAL DE FRANCE F. 1	32	17	10	2	5	0	0	61	42	19
4	NANTEUIL LES MEAUX 1	30	17	10	1	5	0	-1	43	36	7
5	ST THIBAUT F.C. 1	24	17	7	3	7	0	0	33	34	-1
6	VILLEPARISIS U.S.M. 2	22	17	7	1	9	0	0	36	40	-4
7	ST MARD AS 1	19	17	6	1	10	0	0	44	69	-25
8	THORIGNY FC 1	18	17	5	3	9	0	0	39	44	-5
9	BRIE FC 1	9	17	3	0	14	0	0	43	108	-65
10	MITRY COMPANS GOELLY 2	8	17	3	0	13	1	0	27	77	-50

2023	U14 D3 / Unique	413267	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-05-30											
		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	SERVON FC 1	35	15	11	2	2	0	0	53	24	29
2	PAYS CRECOIS FC 1	31	14	10	1	3	0	0	64	22	42
3	C.P.S.P 1	30	16	9	3	4	0	0	58	31	27
4	MAGNY LE HONGRE FC 1	29	15	9	2	4	0	0	49	32	17
5	LE MEE SPORTS 2	23	15	7	2	6	0	0	45	37	8
6	COMBS LA VILLE C.A. 1	19	14	6	3	3	0	-2	55	31	24
7	BUSSY ST GEORGES FC 3	10	15	2	4	9	0	0	30	58	-28
8	PONTAULT COMB. PORT. 1	5	15	1	2	12	0	0	11	70	-59
9	OZOIR FC 77 2	3	15	1	1	12	0	-1	14	74	-60
10	CHAMPS S/MARNE FOOT 3	-1	1	0	0	0	1	0	0	0	0

2023	U14 D3 / Unique	413267	unique					POULE C			
Classement officiel au 2024-05-30											
		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	SENART MOISSY 3	41	17	13	2	2	0	0	86	23	63
2	NANDY F.C. 1	40	17	13	1	3	0	0	95	31	64
3	MELUN FC 3	38	16	12	2	2	0	0	77	17	60
4	PONTHIERRY US 1	29	17	9	2	6	0	0	113	30	83

5 BRIARD S.C. 2	26	17	8	2	7	0	0	43	33	10
6 HERICY VUL. SAM. 1	25	17	8	1	8	0	0	54	56	-2
7 BRAYTOIS C.S. 1	22	17	6	4	7	0	0	42	44	-2
8 GATINAIS VAL LOING 1	13	17	4	1	12	0	0	26	114	-88
9 NANGIS ES 1	8	16	3	0	12	1	0	17	123	-106
10 CESSON VSD ES 2	-2	17	0	1	13	2	-1	10	92	-82

2023	Veterans D1 / Unique	413273	unique					POULE UNIQUE			
Classement officiel au 2024-05-30		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 LIEUSAIN FOOT AS 1		49	19	16	1	2	0	0	82	20	62
2 CHELLES AS 1		37	20	11	4	5	0	0	54	36	18
3 BOIS LE ROI F.C. 1		35	19	11	4	4	0	-2	55	34	21
4 BRIE EST FOOT. CLUB 1		28	19	8	4	7	0	0	39	48	-9
5 VAL DE FRANCE F. 1		26	19	9	1	7	0	-2	32	27	5
6 CLAYE SOUILLY S. 1		24	19	6	6	7	0	0	41	41	0
7 DAMMARTIN CS 1		24	19	6	6	7	0	0	36	36	0
8 LESIGNY U.S.C. 1		23	19	7	2	10	0	0	46	53	-7
9 NANDY F.C. 1		19	19	6	1	12	0	0	33	58	-25
10 OTHIS C.O. 1		14	19	4	3	11	1	0	29	56	-27
11 BRIE FC 1		12	19	3	4	11	1	0	21	59	-38
12 SENART MOISSY 2		-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0

2023	Veterans D2 / Unique	413275	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-05-26		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 TRILPORT USF 1		41	17	13	2	2	0	0	78	26	52
2 FERRIERES BRIE USD 1		41	17	13	2	2	0	0	62	29	33
3 VILLEPARISIS U.S.M. 1		29	17	9	2	6	0	0	39	37	2
4 PIN VILLEVAUDE AS LE 1		27	17	8	3	6	0	0	38	33	5
5 DAMMARTIN CS 2		25	17	8	2	6	1	0	35	53	-18
6 MITRY COMPANS GOELLY 1		22	17	7	1	9	0	0	28	38	-10
7 PAYS CRECOIS FC 1		20	17	6	2	9	0	0	35	36	-1
8 ANNET S/MARNE A.S. 1		17	17	5	2	10	0	0	34	44	-10
9 VAIRES ENT. ET C. US 1		14	17	4	2	11	0	0	34	54	-20
10 VILLENY A.C. 1		6	17	1	4	11	1	0	21	54	-33

2023	Veterans D2 / Unique	413275	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-05-29		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 OZOIR FC 77 2		43	17	14	1	2	0	0	53	19	34
2 LOGNES U.S. 1		32	17	10	2	5	0	0	40	24	16
3 F.C. COSMO 77 1		27	17	8	3	6	0	0	47	39	8
4 PONTAULT COM. UMS 1		24	17	7	3	7	0	0	35	37	-2
5 COMBS LA VILLE C.A. 2		24	17	7	3	7	0	0	29	33	-4
6 VAL D'EUROPE FC 1		22	17	5	7	5	0	0	28	33	-5
7 COULOMMIERS BRIE F 1		20	16	7	0	8	0	-1	34	35	-1
8 CROISSY BEAUBOURG 1		20	17	6	2	9	0	0	34	49	-15
9 CHEVRY COSSIGNY FC 1		16	16	4	4	8	0	0	24	39	-15
10 MEAUX PORTUGAISE UF 1		8	17	1	5	11	0	0	21	37	-16

2023	Veterans D2 / Unique	413275	unique					POULE C			
Classement officiel au 2024-05-28		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 MORMANT F.C. 1		47	17	15	2	0	0	0	88	25	63
2 PONTIERRY US 1		38	17	12	2	2	0	0	44	23	21
3 ELSCSLB 1		27	17	8	3	6	0	0	47	30	17
4 VAUX LA ROCHETTE 1		21	17	5	6	6	0	0	31	31	0
5 PAYS BIERES 1		20	17	5	5	7	0	0	25	38	-13
6 BOMBONNAISE AS 1		17	16	5	2	9	0	0	25	39	-14
7 BAGNEAUX NEMOURS E 1		16	16	5	2	8	0	-1	25	41	-16
8 HERICY VUL. SAM. 1		16	17	4	4	9	0	0	28	46	-18
9 SAVIGNY LE TEMPLE FC 1		14	17	5	2	8	2	-1	29	45	-16
10 BOISSISE PRINGY US 1		14	17	4	2	11	0	0	18	42	-24

2023	Veterans D3 / Unique	413281	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-05-29		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 CHAMPS FC 1		32	15	10	2	3	0	0	38	19	19
2 JOUARRE ASM 1		29	15	9	2	4	0	0	35	11	24
3 THORIGNY FC 1		29	15	9	2	4	0	0	42	33	9
4 BRIE NORD ET.S. 1		25	15	7	4	4	0	0	38	27	11
5 NANTEUIL LES MEAUX 1		24	16	7	3	6	0	0	48	29	19
6 COURTRY F. 1		23	16	6	5	5	0	0	38	21	17
7 ST PATHUS OISSERY ES 1		15	15	4	3	8	0	0	18	25	-7
8 AFPO 1		12	16	3	4	8	1	0	32	50	-18
9 VILLENY A.C. 2		3	15	1	1	12	1	0	10	84	-74
10 MEAUX ACADEMY CS 1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023	Veterans D3 / Unique	413281	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-05-26		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1 LAGNY MESSAGERS F US 1		47	17	15	2	0	0	0	71	16	55
2 ST THIBAUT F.C. 1		37	17	12	1	4	0	0	51	21	30
3 VAL DE FRANCE F. 2		27	17	7	6	4	0	0	40	28	12
4 ALLIANCE 77 1		26	17	9	1	7	0	-2	46	28	18
5 PONTAULT COMB. PORT. 2		26	17	8	2	7	0	0	32	29	3
6 LESIGNY U.S.C. 2		20	17	6	2	9	0	0	29	46	-17
7 BRIARD S.C. 1		20	17	5	5	7	0	0	28	39	-11
8 VAL DE L'YERRES 1		16	17	5	1	11	0	0	25	40	-15
9 GRETZ TOURNAN SC 1		14	17	4	2	11	0	0	18	45	-27
10 COLLEGIEN AS 2		8	17	2	2	13	0	0	19	67	-48

2023	Veterans D3 / Unique	413281	unique					POULE C			
Classement officiel au 2024-05-29		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	DAMMARIE LES LYS FC 1	45	17	14	3	0	0	0	63	16	47
2	LE MEE SPORTS 1	40	17	12	4	1	0	0	47	17	30
3	SERVON FC 1	33	17	11	0	6	0	0	48	26	22
4	PROVINS MJC 1	25	17	7	4	6	0	0	30	21	9
5	BOIS LE ROI F.C. 2	22	17	7	2	8	0	-1	30	35	-5
6	MORET-VENEUX SAB. FC 1	20	17	5	5	7	0	0	35	38	-3
7	ARC EN CIEL US 1	19	17	7	0	10	0	-2	26	48	-22
8	BRAYTOIS C.S. 1	17	17	5	2	10	0	0	17	38	-21
9	LOING FCI 1	13	17	4	3	8	2	0	29	45	-16
10	NANDY F.C. 2	2	17	1	1	13	2	0	23	64	-41

2023	Seniors D4 / Unique	413283	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-05-26		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	OTHIS C.O. 2	47	17	16	0	0	0	-1	65	15	50
2	ST PATHUS OISSERY ES 1	40	18	13	1	4	0	0	57	27	30
3	MOUSSY NEUF ES 1	34	17	11	1	5	0	0	75	28	47
4	THORIGNY FC 2	32	17	10	2	5	0	0	55	38	17
5	SERVON FC 4	20	17	7	2	5	1	-2	30	36	-6
6	A.S.R 1	20	17	6	3	7	1	0	25	45	-20
7	PLAINE FRANCE FC 3	18	17	5	4	7	1	0	37	57	-20
8	EMERAINVILLE F.C. 2	11	17	4	2	9	1	-2	29	60	-31
9	COURTRY F. 2	7	17	2	2	12	0	-1	26	46	-20
10	CHANGIS ST JEAN USSY 2	2	18	2	1	10	5	-2	17	64	-47
11	CHAMPS FFC 2	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0
12	EFESPOR 2	-1	1	0	0	0	1	0	0	0	0

2023	Seniors D4 / Unique	413283	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-05-30		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	LAGNY MESSAGERS F US 1	43	18	14	4	0	0	0	73	13	60
2	SAVIGNY LE TEMPLE FC 2	39	18	14	2	1	1	-1	72	15	57
3	FC GUIGNES 1	39	18	12	3	3	0	0	49	34	15
4	C.P.S.P 2	27	17	9	0	8	0	0	40	36	4
5	LESIGNY U.S.C. 2	25	17	8	3	4	0	-2	50	30	20
6	PONTHIERRY US 2	19	17	6	3	6	2	0	34	50	-16
7	FERTE SS/ JOUARRE 1	13	17	4	4	6	2	-1	34	41	-7
8	MARLES AC 1	13	17	4	2	10	1	0	29	51	-22
9	VERNEUIL ETANG USM 2	5	16	1	4	8	2	0	18	83	-65
10	PRESLES EN BRIE RC 2	0	16	1	1	10	2	-2	16	60	-44
11	NANGIS ES 2	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0
12	AMICALE MONTEREAU AS 3	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0

2023	Seniors D4 / Unique	413283	unique					POULE C			
Classement officiel au 2024-05-26		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	MORET-VENEUX SAB. FC 2	38	17	12	2	3	0	0	49	25	24
2	SERVON FC 3	37	17	12	1	4	0	0	58	27	31
3	PAYS BIERES 2	31	17	8	7	2	0	0	35	24	11
4	FC MONTEREAU 1	30	17	9	3	5	0	0	50	33	17
5	ELSCLSB 1	26	17	8	2	7	0	0	39	37	2
6	BAGNEAUX NEMOURS E 2	21	17	5	7	4	1	0	41	42	-1
7	DAMMARIE LES LYS FC 2	15	17	5	1	10	1	0	38	47	-9
8	BOIS LE ROI F.C. 2	15	18	6	3	6	0	-6	31	49	-18
9	AVONNAISE US FOOT 3	12	18	4	2	10	2	0	34	64	-30
10	LOING FCI 2	7	17	2	2	12	1	0	23	50	-27
11	ST GERMAIN LAVAL ES 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023	Cdm D2 / Unique	413285	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-05-29		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	OTHIS C.O. 5	38	17	12	2	3	0	0	62	26	36
2	AFPO 5	35	17	11	3	2	0	-1	50	18	32
3	NANTEUIL LES MEAUX 5	34	17	10	4	3	0	0	55	23	32
4	LAGNY MESSAGERS F US 5	31	17	10	1	6	0	0	60	40	20
5	BUCCEENNE AS 5	28	18	9	2	6	1	0	55	55	0
6	PORT.DE L'OURQ MITRY 5	24	17	7	3	7	0	0	45	44	1
7	ANNET S/MARNE A.S. 5	20	17	6	2	9	0	0	43	34	9
8	ST MARD AS 5	19	17	6	2	8	1	0	45	50	-5
9	F.C CONGISSOIS 5	13	17	4	1	12	0	0	28	72	-44
10	A.S.R 5	1	18	1	0	15	2	0	16	97	-81
11	COURTRY F. 5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023	Cdm D2 / Unique	413285	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-05-30		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	PIN VILLEVAUDE AS LE 5	43	17	14	1	2	0	0	39	15	24
2	MAISONCELLES FC 5	39	17	13	0	4	0	0	51	27	24
3	BRIE DES MORIN F.C. 5	29	17	9	2	6	0	0	55	29	26
4	BRIE EST FOOT. CLUB 5	27	17	9	1	6	0	-1	43	27	16
5	CS COUNTRY ACADEMIE 5	27	18	8	3	7	0	0	58	47	11
6	COLLEGIEN AS 5	25	17	8	1	8	0	0	47	36	11
7	ST THIBAU F.C. 6	24	17	7	3	7	0	0	44	31	13
8	OZOUER LE VOULGIS CS 5	13	17	4	2	10	0	-1	16	54	-38
9	COUBERT FC 5	13	18	4	3	9	1	-1	20	57	-37
10	MOUROUX CS 5	5	17	1	2	14	0	0	19	69	-50
11	GRETZ TOURNAN SC 5	-1	1	0	0	0	1	0	0	0	0

2023	Cdm D2 / Unique	413285	unique					POULE C			
Classement officiel au 2024-05-27		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff

1	BOISSISE PRINGY US 5	37	15	12	1	2	0	0	45	23	22
2	ST GERMAIN LAVAL ES 5	36	15	12	0	3	0	0	69	15	54
3	VAUX LA ROCHETTE 5	32	15	10	2	3	0	0	49	25	24
4	BOMBONNAISE AS 5	22	15	6	4	5	0	0	25	31	-6
5	N.U.S.O. FOOT 5	21	16	6	3	7	0	0	31	30	1
6	FORET ES LA 5	18	15	6	0	9	0	0	38	45	-7
7	REAU SL 5	18	16	6	0	10	0	0	19	34	-15
8	CRISENOY US 5	15	15	5	1	8	1	0	24	39	-15
9	LCR-ASLE 5	0	16	0	1	14	1	0	9	67	-58
10	MAROLLES AS 5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	BOCAGE AMICALE ELV 5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	NANGIS ES 5	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0

2023	Veterans D4 / Unique	413303	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-05-28		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	MOUSSY NEUF ES 1	40	17	13	1	3	0	0	50	19	31
2	MAGNY LE HONGRE FC 1	39	17	12	3	2	0	0	64	20	44
3	BRIE DES MORIN F.C. 1	32	17	9	5	3	0	0	53	27	26
4	BUCCEENNE AS 1	24	17	8	1	7	1	0	40	39	1
5	MOUROUX CS 1	23	17	6	5	6	0	0	37	46	-9
6	ETREPILLY US 1	23	17	6	5	6	0	0	34	22	12
7	ST MARD AS 1	17	17	6	1	8	2	0	46	54	-8
8	BUSSY ST GEORGES FC 1	16	17	6	0	9	1	-1	42	50	-8
9	COURTRY F. 2	15	17	5	2	8	1	-1	21	54	-33
10	ANNET S/MARNE A.S. 2	6	17	2	1	13	1	0	19	75	-56

2023	Veterans D4 / Unique	413303	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-05-26		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	MORMANT F.C. 2	27	11	9	0	2	0	0	55	20	35
2	POMMEUSE FAREMOUTIER 1	25	11	8	1	2	0	0	38	15	23
3	REAU SL 1	21	11	6	3	2	0	0	33	28	5
4	PONTHIERRY US 2	14	12	4	2	6	0	0	24	18	6
5	FONTENAY TRESIGNY AS 2	12	11	4	1	5	1	0	27	41	-14
6	CRISENOY US 1	7	11	2	2	6	1	0	19	51	-32
7	ALLIANCE 77 2	3	11	1	1	8	1	0	12	35	-23
8	GRETZ TOURNAN SC 2	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0
9	COULOMMIERS BRIE F 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023	Veterans D4 / Unique	413303	unique					POULE C			
Classement officiel au 2024-05-26		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	ELSCSLSB 2	35	15	12	0	2	1	0	33	26	7
2	DAMMARIE CITY 1	33	15	10	3	2	0	0	61	23	38
3	EVERLY FC 1	29	15	9	2	4	0	0	46	30	16
4	LCR-ASLE 1	25	15	8	1	6	0	0	50	31	19
5	BOISSISE PRINGY US 2	22	15	6	4	5	0	0	31	24	7
6	GATINAIS VAL LOING 1	22	15	7	1	7	0	0	51	37	14
7	MAROLLES AS 1	20	15	6	2	7	0	0	38	37	1
8	MISY VILLENENEUVE 1	10	16	3	1	12	0	0	30	52	-22
9	CHAMPENOIS MAM. VER. 1	-2	15	0	0	13	2	0	10	90	-80
10	FONTAINEBLEAU PORTUG 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023	U18 D3 / Unique	413323	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-05-26		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	BREUILLOISE AS 1	43	20	13	4	3	0	0	72	22	50
2	MAGNY LE HONGRE FC 1	42	19	13	4	1	0	-1	95	28	67
3	PIN VILLEVAUDE AS LE 1	41	19	12	5	2	0	0	81	17	64
4	OTHIS C.O. 1	41	20	13	3	3	0	-1	70	28	42
5	BRIE FC 1	35	20	11	3	5	1	0	85	40	45
6	ST PATHUS OISSERY ES 1	32	19	10	3	5	1	0	60	38	22
7	FERTE SS/ JOUARRE 1	27	19	8	3	8	0	0	69	34	35
8	TRILPORT USF 2	23	19	7	2	10	0	0	47	47	0
9	CHANGIS ST JEAN USSY 1	8	19	3	0	15	1	0	35	93	-58
10	PLAINE FRANCE FC 3	6	19	2	1	15	1	0	37	70	-33
11	COURTRY F. 1	-1	19	0	0	18	1	0	9	243	-234
12	BRIE EST FOOT. CLUB 1	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0
13	AFPO 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	FRAT. ESBLY FOOT 1	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0

2023	U18 D3 / Unique	413323	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-05-28		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	POMMEUSE FAREMOUTIER 1	49	18	16	1	1	0	0	64	7	57
2	MORET-VENEUX SAB. FC 1	38	17	12	2	3	0	0	66	29	37
3	C.P.S.P 1	33	17	10	3	4	0	0	79	26	53
4	LE MEE SPORTS 2	30	18	9	3	6	0	0	42	31	11
5	OZOIR FC 77 2	27	19	9	0	10	0	0	44	65	-21
6	GRETZ TOURNAN SC 2	27	17	9	0	8	0	0	59	48	11
7	PAYS BIERES 1	19	17	6	1	10	0	0	34	47	-13
8	CHATELET EN BRIE US 1	15	18	5	1	11	1	0	32	52	-20
9	LOGNES U.S. 1	7	17	3	2	9	1	-3	20	58	-38
10	VAL DE L'YERRES 1	5	17	2	1	12	2	0	11	85	-74
11	BOIS LE ROI F.C. 1	-2	2	0	0	2	2	0	2	5	-3
12	COLLEGIEN AS 1	-2	2	0	0	0	2	0	0	0	0
13	OTHIS C.O. 2	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0

2023	U16 D3 / Unique	413325	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-05-26		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	CLAYE SOUILLY S. 3	51	20	16	3	1	0	0	105	14	91
2	LAGNY MESSAGERS F US 1	49	19	16	1	2	0	0	109	12	97

3	ST PATHUS OISSERY ES 1	43	20	13	4	3	0	0	75	34	41
4	THORIGNY FC 1	41	18	13	2	3	0	0	113	20	93
5	MITRY COMPANS GOELLY 2	27	19	9	1	8	0	-1	65	39	26
6	FRAT. ESBLY FOOT 1	25	18	8	3	5	1	-1	63	40	23
7	VAL DE FRANCE F. 2	20	19	7	1	9	2	0	60	71	-11
8	OTHIS C.O. 2	14	18	5	1	11	1	-1	31	78	-47
9	PIN VILLEVAUDE AS LE 2	13	20	4	1	13	0	0	41	108	-67
10	PAYS CRECOIS FC 2	9	18	3	1	13	0	-1	28	117	-89
11	ST MARD AS 1	-1	19	0	0	18	1	0	13	164	-151
12	CS COUNTRY ACADEMIE 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	BRIE NORD E.T.S. 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023	U16 D3 / Unique	413325	unique					POULE B				
Classement officiel au 2024-05-26		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1	VILLEPARISIS U.S.M. 2	56	21	18	2	1	0	0	130	34	96	
2	PAYS CRECOIS FC 1	52	21	17	1	3	0	0	166	30	136	
3	MEAUX ACADEMY CS 3	49	20	16	1	3	0	0	109	32	77	
4	COLLEGIEN AS 1	32	21	10	3	7	1	0	107	74	33	
5	VAIRES ENT. ET C. US 3	32	21	11	0	9	1	0	104	74	30	
6	COUNTRY F. 1	32	21	10	2	9	0	0	91	57	34	
7	LOGNES U.S. 1	31	21	10	1	10	0	0	62	60	2	
8	COULOMMIERS BRIE F 1	28	20	10	2	4	2	-2	68	54	14	
9	CHANGIS ST JEAN USSY 1	21	21	6	3	12	0	0	42	82	-40	
10	OZOIR FC 77 2	19	22	7	0	13	2	0	68	106	-38	
11	MAGNY LE HONGRE FC 2	5	22	2	1	17	2	0	25	246	-221	
12	QUINCY VOISINS FC US 2	3	21	1	0	19	0	0	27	150	-123	
13	FONTENAY TRESIGNY AS 2	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0	

2023	U16 D3 / Unique	413325	unique					POULE C				
Classement officiel au 2024-05-31		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1	MEAUX ACADEMY CS 4	59	21	20	0	0	0	-1	147	22	125	
2	PONTAULT COMB. PORT. 1	46	21	15	1	5	0	0	162	37	125	
3	ST THIBAUT F.C. 1	46	22	14	4	4	0	0	89	41	48	
4	MAGNY LE HONGRE FC 1	45	22	15	0	7	0	0	114	52	62	
5	TRILPORT USF 2	38	21	12	2	7	0	0	76	48	28	
6	BRIE FC 2	38	21	12	2	7	0	0	89	48	41	
7	PLAINE FRANCE FC 4	26	20	8	2	9	0	0	59	116	-57	
8	VILLENY A.C. 1	25	21	8	1	12	0	0	76	130	-54	
9	COULOMMIERS BRIE F 2	21	22	7	3	9	3	0	52	95	-43	
10	OTHIS C.O. 3	18	21	6	0	15	0	0	58	98	-40	
11	A.S.R 1	6	21	2	1	17	1	0	34	141	-107	
12	AFPO 1	2	21	1	0	19	1	0	33	149	-116	
13	NANTEUIL LES MEAUX 1	-1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	

2023	U16 D3 / Unique	413325	unique					POULE D				
Classement officiel au 2024-05-26		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1	GRETZ TOURNAN SC 2	55	22	18	2	1	0	-1	111	22	89	
2	PRESLES EN BRIE RC 1	49	21	16	1	4	0	0	92	25	67	
3	VAL D'EUROPE FC 2	46	21	15	1	5	0	0	98	30	68	
4	PONTAULT COM. UMS 2	45	21	15	0	6	0	0	107	39	68	
5	LIEUSAIN FOOT AS 2	42	21	13	3	5	0	0	90	48	42	
6	CHAMPS FC 1	27	21	9	0	12	0	0	55	78	-23	
7	EMERAINVILLE F.C. 1	25	21	8	1	12	0	0	46	66	-20	
8	FONTENAY TRESIGNY AS 1	21	22	6	4	11	1	0	42	63	-21	
9	COMBS LA VILLE C.A. 1	20	21	7	0	13	1	0	55	74	-19	
10	VAL DE L'YERRES 1	16	21	5	1	15	0	0	33	95	-62	
11	FERRIERES BRIE USD 1	14	21	5	2	11	2	-1	49	97	-48	
12	LE MEE SPORTS 3	5	21	2	1	16	2	0	24	165	-141	
13	LESIGNY U.S.C. 1	-1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	

2023	U16 D3 / Unique	413325	unique					POULE E				
Classement officiel au 2024-05-29		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1	SENART MOISSY 3	49	19	16	1	2	0	0	109	18	91	
2	MORMANT F.C. 1	43	19	14	1	4	0	0	106	21	85	
3	BAGNEAUX NEMOURS E 1	39	19	13	0	6	0	0	76	40	36	
4	HERICY VUL. SAM. 1	38	19	12	2	5	0	0	72	29	43	
5	SERVON FC 1	33	19	11	0	8	0	0	70	43	27	
6	CESSON VSD ES 2	32	19	10	2	7	0	0	70	51	19	
7	BOISSISE PRINGY US 2	23	19	8	1	8	2	0	53	67	-14	
8	AVONNAISE US FOOT 2	21	19	7	0	12	0	0	31	66	-35	
9	DAMMARIE LES LYS FC 2	13	19	4	2	12	0	-1	33	77	-44	
10	PONTHIERRY US 2	9	20	3	0	17	0	0	20	156	-136	
11	NANDY F.C. 2	6	19	2	1	15	1	0	28	100	-72	
12	GATINAIS VAL LOING 2	-4	3	0	0	0	3	-1	0	0	0	
13	VARENNES FC 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

2023	U16 D3 / Unique	413325	unique					POULE F				
Classement officiel au 2024-05-29		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1	GATINAIS VAL LOING 1	38	15	12	2	1	0	0	74	18	56	
2	PAYS BIERES 1	34	14	11	1	2	0	0	50	11	39	
3	LE MEE SPORTS 2	34	14	11	1	2	0	0	85	18	67	
4	NANDY F.C. 1	28	16	9	1	6	0	0	70	35	35	
5	C.P.S.P 1	24	15	7	3	5	0	0	52	32	20	
6	CHAMPENOIS MAM. VER. 1	12	15	4	1	9	0	-1	28	48	-20	
7	CHATELET EN BRIE US 1	6	16	1	4	10	1	0	18	82	-64	
8	BOIS LE ROI F.C. 1	5	14	2	1	9	2	0	21	81	-60	
9	LOING FCI 2	3	15	1	2	10	2	0	11	84	-73	
10	AMICALE MONTEREAU AS 2	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0	
11	SERVON FC 2	-1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	

12 BAGNEAUX NEMOURS E 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13 FC GUIGNES 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023	U14 D4 / Unique	413327	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-05-30		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	NOISIEL FOOT ACADEM 1	51	17	17	0	0	0	0	125	5	120
2	PIN VILLEVAUDE AS LE 1	41	17	13	2	2	0	0	68	24	44
3	VAIRES ENT. ET C. US 3	37	17	12	1	4	0	0	95	23	72
4	LAGNY MESSAGERS F US 1	35	17	11	2	4	0	0	91	28	63
5	COLLEGIEN AS 1	31	18	10	1	7	0	0	84	57	27
6	VILLENY A.C. 1	15	17	5	0	12	0	0	32	117	-85
7	ST THIBAUT F.C. 2	15	18	5	2	9	2	0	31	73	-42
8	MITRY COMPANS GOELLY 3	9	17	4	0	10	2	-1	27	94	-67
9	CLAYE SOUILLY S. 3	9	17	3	0	14	0	0	32	82	-50
10	CS COUNTRY ACADEMIE 1	5	17	2	0	14	1	0	21	103	-82
11	BRIE NORD E.T.S. 1	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0

2023	U14 D4 / Unique	413327	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-05-30		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	COULOMMIERS BRIE F 1	54	19	18	0	1	0	0	185	20	165
2	PIN VILLEVAUDE AS LE 2	50	19	16	2	1	0	0	189	19	170
3	CHAMPS FC 1	39	19	12	3	4	0	0	67	55	12
4	PLAINE FRANCE FC 4	35	19	11	2	6	0	0	56	43	13
5	MOUROUX CS 1	34	19	11	1	7	0	0	65	48	17
6	NOISIEL FOOT ACADEM 2	24	19	7	3	9	0	0	43	66	-23
7	GRETZ TOURNAN SC 3	17	19	6	1	10	2	0	31	95	-64
8	MAGNY LE HONGRE FC 2	12	19	4	1	13	1	0	31	100	-69
9	AFPO 1	11	20	4	0	16	0	-1	17	149	-132
10	JOUARRE ASM 1	8	20	3	0	16	1	0	24	89	-65
11	FERTE SS/ JOUARRE 1	24	22	9	1	8	4	-3	52	71	-19
12	CHANGIS ST JEAN USSY 1	-1	2	0	0	2	0	-1	3	8	-5

2023	U14 D4 / Unique	413327	unique					POULE C			
Classement officiel au 2024-05-26		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	LESIGNY U.S.C. 3	60	20	20	0	0	0	0	161	18	143
2	GRETZ TOURNAN SC 2	44	19	14	2	3	0	0	104	37	67
3	PONTAULT COM. UMS 3	35	19	11	2	6	0	0	72	26	46
4	LIEUSAIN FOOT AS 2	35	19	11	2	6	0	0	56	61	-5
5	COMBS LA VILLE C.A. 2	32	19	11	0	7	1	0	76	47	29
6	VAL D'EUROPE FC 3	27	19	9	0	10	0	0	69	66	3
7	PONTHIERRY US 2	26	19	9	0	9	1	0	50	75	-25
8	FONTENAY TRESIGNY AS 1	25	19	8	1	10	0	0	51	63	-12
9	COULOMMIERS BRIE F 2	14	19	5	0	13	1	0	44	135	-91
10	NANDY F.C. 2	5	19	2	0	16	1	0	18	108	-90
11	PAYS CRECOIS FC 2	2	19	1	1	15	2	0	26	91	-65
12	POMMEUSE FAREMOUTIER 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023	U14 D4 / Unique	413327	unique					POULE D			
Classement officiel au 2024-05-30		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	BOMBONNAISE AS 1	54	19	18	0	1	0	0	130	17	113
2	VARENNES FC 1	41	19	14	1	2	2	0	96	43	53
3	BOIS LE ROI F.C. 1	41	18	13	2	3	0	0	43	25	18
4	VAUX LA ROCHETTE 2	29	19	10	0	8	1	0	48	68	-20
5	PAYS FONTAINEBLEAU 3	28	19	9	3	5	0	-2	72	40	32
6	DAMMARIE LES LYS FC 2	21	19	7	1	10	1	0	54	60	-6
7	CHAMPENOIS MAM. VER. 1	19	19	6	1	12	0	0	45	84	-39
8	LE MEE SPORTS 3	18	19	6	0	13	0	0	37	43	-6
9	MORET-VENEUX SAB. FC 2	17	19	5	2	12	0	0	29	68	-39
10	BOISSISE PRINGY US 2	15	19	5	1	12	1	0	34	86	-52
11	AVONNAISE US FOOT 2	14	19	4	3	11	1	0	31	85	-54
12	BOCAGE AMICALE ELV 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023	Criterium 45 Ans / Unique	413331	unique					POULE A			
Classement officiel au 2024-05-29		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	PIN VILLEVAUDE AS LE 5	39	17	13	0	4	0	0	58	27	31
2	PORT.DE L'OURQ MITRY 5	36	18	11	3	4	0	0	41	20	21
3	U.S TORCY PVM 5	33	17	11	0	6	0	0	36	25	11
4	VILLEPARISIS U.S.M. 5	31	17	9	4	4	0	0	33	21	12
5	CLAYE SOUILLY S. 6	28	17	9	1	7	0	0	47	34	13
6	MOUSSY NEUF ES 5	24	17	8	0	9	0	0	43	45	-2
7	ENT.OTHIS CSD 5	23	17	7	2	8	0	0	36	46	-10
8	MITRY COMPANS GOELLY 5	18	17	5	3	9	0	0	40	39	1
9	ISLES LES VILLENY 5	17	17	6	0	10	1	0	46	64	-18
10	FERRIERES BRIE USD 6	0	18	0	1	16	1	0	22	81	-59
11	VAIRES ENT. ET C. US 5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023	Criterium 45 Ans / Unique	413331	unique					POULE B			
Classement officiel au 2024-05-30		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	CLAYE SOUILLY S. 5	54	19	18	0	1	0	0	117	14	103
2	F.C. COSMO 77 5	44	19	14	2	3	0	0	62	14	48
3	VAL D'EUROPE FC 5	40	19	13	1	5	0	0	57	42	15
4	FERRIERES BRIE USD 5	34	19	11	1	7	0	0	75	45	30
5	COLLEGIEN AS 5	31	20	10	1	9	0	0	52	61	-9
6	TRILPORT USF 5	28	19	9	1	9	0	0	57	50	7
7	BUSSY ST GEORGES FC 5	25	19	8	2	8	0	-1	45	42	3
8	FERTE SS/ JOUARRE 5	17	19	5	4	8	2	0	34	60	-26
9	BRIE DES MORIN F.C. 5	12	19	3	3	13	0	0	41	93	-52
10	NANTEUIL LES MEAUX 5	9	19	2	3	14	0	0	23	81	-58

11	CHANGIS ST JEAN USSY 5	6	19	2	2	13	1	-1	28	89	-61
12	COULOMMIERS BRIE F 5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2023	Criterium 45 Ans / Unique	413331	unique					POULE C				
Classement officiel au 2024-05-30		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1	PAYS CRECOIS FC 5	37	15	12	1	2	0	0	92	18	74	
2	ST MARD AS 5	37	15	12	1	2	0	0	45	17	28	
3	OZOIR FC 77 5	35	16	11	2	3	0	0	82	30	52	
4	LOGNES U.S. 5	31	15	10	1	4	0	0	40	31	9	
5	ST THIBAUT F.C. 5	17	15	5	2	8	0	0	32	40	-8	
6	QUINCY VOISINS FC US 5	15	15	5	1	8	1	0	24	55	-31	
7	LAGNY MESSAGERS F US 5	13	14	3	4	7	0	0	28	37	-9	
8	PONTAULT COM. UMS 5	10	16	3	1	12	0	0	17	56	-39	
9	NOISIEL FOOT ACADEM 5	-4	15	0	1	10	3	-2	10	86	-76	
10	VAL D'EUROPE FC 6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
11	DAMMARTIN CS 5	-1	1	0	0	0	1	0	0	0	0	

2023	Criterium 45 Ans / Unique	413331	unique					POULE D				
Classement officiel au 2024-05-31		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1	DAMMARE LES LYS FC 5	55	21	18	1	2	0	0	113	32	81	
2	COMBS LA VILLE C.A. 5	53	21	17	2	2	0	0	99	31	68	
3	LIEUSAIN FOOT AS 5	47	22	15	2	5	0	0	80	29	51	
4	PRESLES EN BRIE RC 5	43	21	14	1	6	0	0	62	35	27	
5	BAGNEAUX NEMOURS E 5	41	21	13	2	6	0	0	75	43	32	
6	BRIARD S.C. 5	29	21	9	2	10	0	0	47	53	-6	
7	VERNEUIL ETANG USM 5	26	21	8	3	9	1	0	43	52	-9	
8	SERVON FC 5	22	21	6	4	11	0	0	46	79	-33	
9	VAUX LA ROCHETTE 5	21	22	7	1	13	1	0	30	58	-28	
10	LESIGNY U.S.C. 5	16	20	5	2	12	1	0	52	82	-30	
11	COUBERT FC 5	7	20	2	2	15	1	0	26	75	-49	
12	HERICY VUL. SAM. 5	0	21	1	0	18	0	-3	26	130	-104	

2023	Criterium 45 Ans / Unique	413331	unique					POULE E				
Classement officiel au 2024-05-26		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1	PAYS FONTAINEBLEAU 5	49	19	16	1	2	0	0	81	17	64	
2	PAYS BIERES 5	47	19	15	2	2	0	0	56	14	42	
3	AVONNAISE US FOOT 5	35	19	10	5	4	0	0	64	33	31	
4	ST GERMAIN LAVAL ES 5	30	19	10	0	9	0	0	60	43	17	
5	COMBS LA VILLE C.A. 6	30	19	10	1	7	1	0	51	51	0	
6	C.P.S.P 5	27	19	8	3	8	0	0	42	45	-3	
7	AS CAMPÉLIENNE 5	24	18	8	1	8	1	0	32	58	-26	
8	LOING FCI 5	20	19	7	1	9	1	-1	45	46	-1	
9	VARENNES FC 5	16	19	5	3	10	0	-2	42	48	-6	
10	EVERLY FC 5	16	19	5	1	13	0	0	32	74	-42	
11	BOCAGE AMICALE ELV 5	-4	19	0	0	15	2	-2	6	82	-76	
12	AMICALE MONTEREAU AS 5	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0	

2023	Criterium 55 Ans / Unique	413333	unique					POULE A				
Classement officiel au 2024-05-29		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1	ANNET S/MARNE A.S. 10	48	18	15	3	0	0	0	82	18	64	
2	BRIE NORD ET.S. 10	48	21	14	6	1	0	0	53	18	35	
3	VILLEPARISIS U.S.M. 10	36	22	10	6	6	0	0	55	36	19	
4	DAMMARTIN CS 10	36	19	12	0	7	0	0	44	48	-4	
5	MITRY COMPANS GOELLY 10	32	21	11	1	7	1	-1	48	38	10	
6	VAIRES ENT. ET C. US 10	30	21	8	6	7	0	0	59	45	14	
7	CHEMINOTS EST PARIS 10	27	22	8	4	9	1	0	54	55	-1	
8	CLAYE SOUILLY S. 10	26	19	7	5	7	0	0	40	36	4	
9	NANTEUIL LES MEAUX 10	19	19	6	3	8	2	0	33	47	-14	
10	PORT,DE L'OURQ MITRY 10	18	18	5	3	10	0	0	33	38	-5	
11	MOUSSY NEUF ES 10	10	20	3	1	16	0	0	26	82	-56	
12	PIN VILLEVAUDE AS LE 11	2	20	1	0	18	0	-1	19	85	-66	

2023	Criterium 55 Ans / Unique	413333	unique					POULE B				
Classement officiel au 2024-05-31		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1	LAGNY MESSAGERS F US 10	38	15	12	2	1	0	0	62	15	47	
2	BRIE DES MORIN F.C. 10	33	15	10	3	2	0	0	63	21	42	
3	TRILPORT USF 10	30	15	9	3	3	0	0	50	26	24	
4	BUSSY ST GEORGES FC 11	29	15	9	2	4	0	0	49	27	22	
5	CHEMINOTS EST PARIS 11	17	16	5	2	9	0	0	24	54	-30	
6	LOGNES U.S. 10	15	6	5	0	1	0	0	31	6	25	
7	VAIRES ENT. ET C. US 11	10	10	3	1	6	0	0	18	23	-5	
8	FERTE SS/ JOUARRE 10	10	14	4	0	8	2	0	22	56	-34	
9	ISLES LES VILLENY 10	9	17	3	1	12	1	0	29	85	-56	
10	GRETZ TOURNAN SC 10	3	14	1	0	13	0	0	10	61	-51	
11	MELDIX A. LES 10	-2	2	0	0	0	2	0	0	0	0	
12	AFPO 10	-2	2	0	0	0	2	0	0	0	0	

2023	Criterium 55 Ans / Unique	413333	unique					POULE C				
Classement officiel au 2024-05-26		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff	
1	SAVIGNY LE TEMPLE FC 11	61	21	21	0	0	0	-2	70	18	52	
2	PIN VILLEVAUDE AS LE 10	38	21	12	2	7	0	0	52	37	15	
3	PONTAULT COM. UMS 10	36	21	11	3	7	0	0	64	46	18	
4	BUSSY ST GEORGES FC 10	35	20	11	2	7	0	0	69	51	18	
5	FERRIERES BRIE USD 10	34	20	11	1	8	0	0	80	50	30	
6	SERVON FC 10	29	20	9	2	9	0	0	48	41	7	
7	ROISSY BRIE ANTILLAI 10	26	17	8	2	7	0	0	36	38	-2	
8	FONTENAY TRESIGNY AS 10	25	21	7	4	10	0	0	31	39	-8	
9	GRETZ TOURNAN SC 11	22	21	7	2	11	0	-1	51	67	-16	

10 ANNET S/MARNE A.S. 11	11	17	3	3	10	1	0	29	65	-36
11 CLAYE SOUILLY S. 11	9	17	3	1	12	1	0	28	58	-30
12 PAYS CRECOIS FC 10	9	17	2	3	12	0	0	25	69	-44

2023	Criterium 55 Ans / Unique	413333	unique					POULE D			
Classement officiel au 2024-05-29		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	MELUN FC 10	50	19	16	2	1	0	0	81	32	49
2	AMICALE MONTEREAU AS 10	49	18	16	1	1	0	0	100	31	69
3	PAYS BIERES 10	46	20	15	1	4	0	0	73	36	37
4	VAUX LA ROCHETTE 10	36	19	12	0	7	0	0	72	53	19
5	LOING FCI 10	24	17	7	3	7	0	0	49	44	5
6	LIEUSAIN FOOT AS 10	24	19	7	3	9	0	0	55	61	-6
7	BOISSISE PRINGY US 10	21	16	6	3	7	0	0	32	50	-18
8	AVONNAISE US FOOT 10	17	18	6	0	11	1	0	42	60	-18
9	AS CAMPÉLIENNE 10	15	18	5	0	13	0	0	44	53	-9
10	SAVIGNY LE TEMPLE FC 10	7	18	3	0	14	1	-1	26	72	-46
11	HERICV VUL. SAM. 10	0	18	0	1	17	0	-1	29	111	-82

2023	Seniors D1 Feminines / Unique	413355	unique					POULE UNIQUE			
Classement officiel au 2024-05-27		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	QUINCY VOISINS FC US 1	36	12	12	0	0	0	0	38	3	35
2	SENART MOISSY 1	36	14	12	0	2	0	0	40	13	27
3	PONTAULT COM. UMS 1	25	14	8	1	5	0	0	30	17	13
4	ST PATHUS OISSERY ES 1	18	14	6	0	8	0	0	23	28	-5
5	VARENNES FC 1	14	14	5	1	8	0	-2	14	22	-8
6	MORMANT F.C. 1	11	13	3	2	8	0	0	20	37	-17
7	TRILPORT USF 1	9	14	2	3	9	0	0	21	42	-21
8	VAUX LA ROCHETTE 2	6	13	1	3	9	0	0	13	37	-24
9	LOGNES U.S. 1	-4	3	0	0	0	3	-1	0	0	0
10	CHAMPS S/MARNE FOOT 1	-1	1	0	0	0	1	0	0	0	0
11	ROISSY EN BRIE U.S. 1	-2	2	0	0	0	2	0	0	0	0
12	AMICALE MONTEREAU AS 1	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0
13	EFSSM 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	OTHIS C.O. 1	-4	3	0	0	0	3	-1	0	0	0
15	U.S TORCY PVM 1	-2	2	0	0	0	2	0	0	0	0

2023	Seniors D1 Futsal / Unique	413363	unique					POULE UNIQUE			
Classement officiel au 2024-05-30		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	BS ACADEMY 1	43	18	14	1	3	0	0	122	50	72
2	VAL D'EUROPE FC 1	42	18	13	3	2	0	0	115	61	54
3	LIEUSAIN FOOT AS 1	40	18	13	1	4	0	0	149	64	85
4	JOLIOT GROOM'S 2	36	18	12	0	6	0	0	122	88	34
5	CHAMPS FC 2	31	18	10	1	7	0	0	92	67	25
6	L E M 1	28	17	10	0	5	2	0	104	83	21
7	ET.FUTSAL.C. MELUN 3	16	18	5	2	10	1	0	58	108	-50
8	CHESSY ACADEMY 1	7	17	2	1	14	0	0	39	128	-89
9	ALLIANCE 77 1	4	18	2	1	13	2	-1	51	124	-73
10	VILLEPARISIS U.S.M. 1	5	18	2	2	11	3	-2	36	115	-79

2023	Seniors D2 Futsal / Unique	413968	unique					POULE UNIQUE			
Classement officiel au 2024-05-18		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	ACS Chantereine 1	39	16	12	3	1	0	0	132	62	70
2	NOISIEL FA 1	38	15	12	2	1	0	0	107	36	71
3	CS COUNTRY ACADEMIE 1	30	15	9	3	3	0	0	94	58	36
4	LE MEE SPORTS 1	27	15	9	1	4	1	0	85	66	19
5	esp slt 1	15	15	7	2	4	2	-6	63	69	-6
6	BS ACADEMY 2	14	14	4	3	6	1	0	62	77	-15
7	SENGOL 77 3	13	14	4	1	9	0	0	65	72	-7
8	AVON F.C 2	3	15	1	0	14	0	0	27	107	-80
9	L E M 2	1	15	1	1	10	2	-1	35	123	-88
10	LESIGNY U.S.C. 1	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0
11	COUNTRY F. 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	MOUVE IT 1	-3	3	0	0	0	3	0	0	0	0

2023	Seniors D3 / Unique	411910	unique					POULE F			
Classement officiel au 2024-05-26		Pts nv	JO	GA	NU	PE	FO	PP	BP	BC	Diff
1	PONTHIERRY US 1	28	13	9	1	3	0	0	40	25	15
2	C.P.S.P 1	24	13	7	3	3	0	0	40	18	22
3	COMBS LA VILLE C.A. 2	22	13	7	2	3	0	-1	29	24	5
4	BOIS LE ROI F.C. 1	19	13	7	1	3	0	-3	27	22	5
5	NANDY F.C. 1	18	13	5	3	5	0	0	38	32	6
6	AVONNAISE US FOOT 2	18	14	6	0	8	0	0	31	39	-8
7	GATINAIS VAL LOING 1	17	14	5	2	7	0	0	28	32	-4
8	FC VILLIERS ST G 1	2	13	0	2	11	0	0	14	55	-41
9	MELUN FC 3	-13	3	0	0	0	3	-10	0	0	0